

# Aqua Domitia

## 2<sup>ème</sup> réunion territoriale à St Mathieu de Tréviérs: Enjeux locaux du projet Maillon Nord et Ouest de Montpellier

### Sommaire

<b>AQUA</b>	<b>DOMITIA</b>
<b>2EME REUNION TERRITORIALE A ST MATHIEU DE TREVIERS: ENJEUX LOCAUX DU PROJET MAILLON NORD ET OUEST DE MONTPELLIER .....</b>	<b>1</b>
<b>Sommaire .....</b>	<b>1</b>
<b>Présentation du débat public .....</b>	<b>3</b>
Claude-Sylvain LOPEZ .....	3
Membre de la Commission particulière du débat public.....	3
<b>Enseignement à mi-parcours des réunions thématiques du débat public.....</b>	<b>9</b>
Cécile Valverde .....	9
Membre de la Commission particulière du débat public (CPDP) .....	9
<b>Précisions sur le maillon Nord et Ouest de Montpellier.....</b>	<b>14</b>
Christian BOUILLE.....	14
Conseil régional - questeur – délégué à l'eau, aux risques naturels et AD .....	14
Eric BELLUAU .....	17
BRL .....	17
<b>Echanges avec le public .....</b>	<b>22</b>
<b>Intervention de Monique PETARD .....</b>	<b>29</b>
Présidente de la CLE et du SAGE de l'Hérault, Vice-présidente du Conseil général .....	29
<b>Intervention de Sébastien FOREST .....</b>	<b>32</b>
Directeur du pôle environnement eau – Conseil général de l'Hérault.....	32
<b>Echanges avec le public .....</b>	<b>35</b>
<b>Intervention de Jean-Marc RAVAILLE.....</b>	<b>41</b>
Viticulteur à Saint-Mathieu-de-Tréviérs .....	41
<b>Echanges avec le public .....</b>	<b>43</b>

<b>Intervention de Cathy VIGNON .....</b>	<b>48</b>
Association Paillade Mosson Coulée Verte .....	48
<b>Echanges avec le public .....</b>	<b>50</b>

*La séance est ouverte à 18 heures 10.*

## **Présentation du débat public**

**Claude-Sylvain LOPEZ**

**Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous allons commencer, si vous voulez bien vous asseoir. Je suis Claude-Sylvain Lopez, je suis membre de la Commission particulière du débat public Aqua Domitia. Ce soir, je remplace Monsieur Marzolf, le Président en titre, qui a un empêchement et ne peut pas être avec nous. J'en profite pour vous présenter les autres membres de la Commission particulière. Madame Valverde et Madame Leteur.

Je tiens à vous remercier de vous être dérangés aussi nombreux pour participer à ce débat. Je voudrais tout de suite donner la parole à Monsieur Poulet, qui est le président de la communauté de communes du Grand-Pic-Saint-Loup, qui va nous faire un accueil républicain, après quoi nous entrerons dans le vif du sujet.

### **Monsieur POULET, Président de la Communauté de commune du Grand-Pic-Saint-Loup**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Je suis ravi de voir une assistance si nombreuse dans cette salle du conseil de la communauté de communes du Grand-Pic-Saint-Loup. C'est pour moi un plaisir de vous accueillir ici, de voir que vous êtes aussi nombreux, que le monde agricole est très représenté. C'est un plaisir pour moi de voir autant d'élus, des membres d'associations et de particuliers, participer à ce débat, qui est de mon point de vue, fondamental. J'accueille avec plaisir les membres de la commission particulière du débat public Aqua Domitia qui vont mener cette réunion.

Pour la communauté de communes du Grand-Pic-Saint-Loup, nous avons pris position. Ce sera l'objet un peu plus tard dans le débat. Pour nous aussi, c'est une question fondamentale dont nous avons beaucoup discuté, et dont nous continuerons à discuter. Il y a des principes, mais il y a aussi des implications financières, et il faudra en discuter un jour ou l'autre. Pour nous, c'est une question fondamentale, comme je pense, pour vous aussi.

Je salue Gérard Saumade, ancien député, maire honoraire, ancien président du Conseil général, qui nous fait le plaisir et l'amitié d'être là ce soir, et de nous apporter ses compétences. Merci à lui d'avoir fait le déplacement, de nous rejoindre ce soir.

Mon accueil étant fait, je vais redonner le micro à Monsieur Lopez, qui va commencer cette présentation. J'interviendrai comme d'autres, au nom de la communauté de communes du Grand-Pic-Saint-Loup. Je salue aussi les présidents des syndicats d'eau, qui sont là ce soir. Il s'agit aussi pour eux d'une question prioritaire, merci.

**Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci, Monsieur le Président, merci de votre accueil.

Je vais commencer par vous présenter le débat public en tant que tel, le principe du débat public. Après cela, nous verrons un film nous présentant le projet.

**La saisine de la CNDP**

La première chose qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que ce débat public se déroule en vertu d'une disposition législative, qui veut que lorsqu'il y a un transfert de plus de 1m<sup>3</sup>/seconde de bassin à bassin, le maître d'ouvrage est obligé d'alerter la Commission nationale du débat public. Je signale au passage que je suis aussi membre de la Commission nationale du débat public, et j'ai donc vu ce projet lorsqu'il était encore en gestation au niveau de Paris.

La Commission nationale de débat public a considéré que la question était suffisamment importante, pour que le débat soit organisé. Pour organiser ce débat, elle a délégué cette fonction à une commission particulière qui est chargée d'organiser concrètement le débat. Elle a nommé le président, Monsieur Marzolf que j'ai excusé tout à l'heure, et les membres, que je vous ai présentés tout à l'heure, pour ce faire.

La première chose qu'il faut avoir à l'esprit dans cette affaire – j'aurai l'occasion de le redire – c'est que la Commission particulière du débat public organise le débat en toute indépendance et neutralité, elle ne dépend d'aucun des acteurs de ce projet.

**Les principes du débat public**

Il s'articule autour de trois mots, que vous voyez à l'écran.

La transparence : toutes les informations existantes sont mises à la disposition du public. Ces informations sont données spontanément par le maître d'ouvrage, mais il est arrivé à plusieurs reprises à la commission particulière de demander que des informations complémentaires soient mises en ligne, affichées sur le site Internet, et sur les documents qui sont mis à la disposition du public.

Le deuxième principe, c'est l'équivalence. C'est-à-dire que toutes les interventions, toutes les questions, toutes les contestations qui peuvent se manifester sont prises à égalité. Qu'elles viennent du citoyen, que je qualifierai de "Lambda " ou d'un élu, si prestigieux soit-il.

Le troisième principe, c'est le principe d'argumentation. C'est-à-dire que toutes les opinions qui s'expriment doivent être argumentées. Pour que le débat soit utile, pour que le maître d'ouvrage puisse en tirer les conséquences, il faut bien sûr lui fournir des arguments.

**Les documents du débat**

Ce débat s'organisera à partir de documents, qui sont élaborés soit par la CPDP, soit par le maître d'ouvrage. S'agissant de la commission particulière du journal public, nous avons un journal du débat qui est diffusé en 7 500 exemplaires. Il y aura trois numéros. Le premier, avec une carte T, qui permettait notamment de poser des questions.

Il y a aussi un dépliant en trois volets, qui est édité à 80 000 exemplaires, dont vous trouverez un exemplaire à l'entrée de la salle. Il a été distribué dans les mairies et sur les lieux de passage des communes qui accueillent les réunions.

Il y a aussi – c'est un élément qui tend à prendre de l'importance au fil des années de débat – un site Internet sur lequel on trouve tous les documents utiles au débat, les questions que pose le public, les avis qui sont exprimés, etc. Il y a aussi une lettre d'information périodique qui est éditée sur notre site Internet.

Le maître d'ouvrage aussi bien sûr peut contribuer à l'information du public en produisant ses propres documents. Il y a un dossier de 120 pages, que vous trouverez aussi dans l'entrée, et sa synthèse de 8 pages. Je vous la recommande, elle est tout à fait bien faite. Par ailleurs, le maître d'ouvrage a mis à la disposition du public les études qui avaient été réalisées avant que le projet ne commence à prendre corps. Ces études sont disponibles aussi sur notre site Internet.

### **Les contributions en cours de débat**

Au cours du débat, nous verrons apparaître des contributions et des cahiers d'acteurs. Parmi les contributions, nous avons des avis. Cela peut être des contributions écrites et audiovisuelles, ainsi que des délibérations qui sont rendues publiques.

Je vous précise que vous pouvez faire une intervention vidéo grâce à la caméra qui se trouve à l'entrée. Vous pouvez y aller soit à la fin du débat, soit vous échapper quelques minutes pendant le débat, si vous souhaitez être plus tranquille pour faire votre intervention. Je crois utile de vous signaler ce point, au moment où nous en sommes du débat.

La deuxième contribution, ce sont les cahiers d'acteurs, qui sont retenus par la commission particulière. Ils sont publiés et diffusés sur support papier. Il s'agit de contributions écrites, qui obéissent à un ~~petit~~ critère de volume. Il faut qu'ils tiennent sur quatre pages, et qu'ils concernent et répondent aux questions du débat.

Autres éléments qui sont mis à disposition : les études et documents complémentaires qui se trouvent aussi sur le site Internet, ou à disposition au siège de la CPDP.

### **Le site Internet**

J'en viens au site Internet, dont vous voyez l'adresse sur cet écran. Il offre un accès aux informations et documents, comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises depuis le début de mon intervention. Un accès à un système de questions-réponses. Des espaces de discussions thématiques et territoriaux.

Ce site a permis la diffusion en direct jusqu'ici de sept réunions : la réunion d'ouverture, les cinq réunions thématiques, et une réunion de clôture.

Aujourd'hui, nous n'aurons pas de diffusion Internet, mais seront diffusés sur notre site les débats, sous la forme de bandes audio. Si vous voulez avoir une précision sur ce qui a été dit, vous pourrez vous référer à cette bande audio. Vous verrez aussi que sur notre site apparaîtra un verbatim, c'est-à-dire un développement complet des propos qui ont été échangés. Vous pourrez aussi vous y référer. Il faudra quand même attendre entre quinze jours et trois semaines pour l'avoir, peut-être un peu moins si nous en avons la possibilité.

Les interviews vidéo, j'en ai parlé, je n'y reviens pas.

### **13 réunions publiques**

13 réunions publiques ont été prévues à l'origine. Une réunion d'ouverture, cinq réunions thématiques, six réunions territoriales dont une s'est déjà déroulée à Perpignan, et la seconde à Saint-Mathieu-de-Trévières. Il y aura ensuite une réunion de clôture le 15 décembre à Narbonne.

Les réunions sont ouvertes à tous, elles se déroulent dans les conditions que vous voyez affichées. Nous avons ici maintenant l'affichage des réunions territoriales. Par rapport aux réunions thématiques où on essayait d'aborder les grands problèmes que poserait éventuellement la réalisation du projet, les réunions territoriales sont destinées à faire un focus sur les différentes zones que nous avons estimé devoir répartir de la façon que vous voyez sur cette carte.

Et bien sûr aujourd'hui, celle de Saint-Mathieu-de-Trévières concerne les maillons nord et ouest de l'opération d'Aqua Domitia. Puisque, comme vous l'avez compris, parallèlement au gros « tuyau » qui arrive au sud de Montpellier, il y aura des maillons qui seront réalisés dans les conditions que l'on vous exposera.

### **Les questions auxquelles le débat doit permettre de répondre**

Le débat public est destiné à répondre à des questions. Vous en voyez ici l'énumération. La précision que je tiens à vous apporter tout de même, c'est que ces questions ont été définies à l'occasion d'une longue phase d'entretiens préalables avec les acteurs ou toutes personnes intéressées, associations, etc., que la CPDP a eus. Elle a rencontré plus de 80 personnes. C'est à partir des questions qu'ils ont souhaité voir aborder, que nous avons dressé le programme de ce débat public. Voilà le résultat de cette concertation :

- l'inventaire des besoins ;
- le projet apporte-t-il une réponse adaptée à ces besoins ?
- si oui, à quelles conditions ?
- sinon, quelle(s) autre(s) solution(s) retenir ?

### **Programme**

Voilà le programme de notre réunion d'aujourd'hui :

- la présentation que je vous fais ;
- un film de présentation du projet par BRL ;
- les enseignements à mi-parcours du débat public tels qu'ils résultent des réunions thématiques. C'est Madame Valverde qui vous en fera la présentation ;
- des échanges avec le public ;

- Monsieur Christian Bouillé présentera son projet, et Monsieur Claude Allet de BRL pourra le faire aussi ;
- des interventions, entre lesquelles nous pourrons avoir des échanges avec le public.

Au point où nous en sommes, avez-vous des questions à poser sur le déroulement du débat, sur la façon dont il a été organisé ?

### **Gérard SAUMADE, député**

Je voudrais rappeler, c'est l'âge qui me le permet, que lorsque nous avons lancé l'idée du Bas-Rhône, il faudrait citer un grand homme qui est à la base de tout ce travail, c'est Philippe Lamour. Cet homme-là n'avait pas d'argent. Je me rappelle une réunion chez Gilles Milhau qui l'a beaucoup aidé, et où Philippe Lamour est venu quêter de l'argent de la part des mutuelles. Il n'avait plus rien pour développer ses études sur le Rhône. J'ai eu la chance, l'honneur et l'avantage d'assister à cette réunion. C'était une réunion terrible. Nous avions un homme considérable, qui a été insulté, je dis bien, parce qu'il y avait toute une série d'individus qui n'avaient pas compris que l'eau était une richesse, y compris pour la viticulture. Ils n'avaient rien compris. Avec mon ami Granier – qui est mort depuis – et qui a été créateur et directeur de la SAFER, nous avons voulu à Marsillargues nous mettre dans le Vidourle. C'est comme cela la vie, il faut le rappeler. Vous êtes très bien, vous avez fait beaucoup de choses, c'est bien. Mais il faut rappeler la genèse, sinon on ne rend pas compte des efforts colossaux qu'ont faits un certain nombre d'hommes pour arriver à tirer du Rhône l'eau nécessaire à cette partie du Languedoc.

Je voudrais les saluer, en votre nom, j'en suis persuadé. Même si au départ ils étaient contre, j'en connais un certain nombre. Nous avons fait le travail au départ, et je préfère vous dire que l'on a fait sans un sou. La preuve, je sais comment cela s'est passé, et je voulais au début de cette réunion, vous dire simplement que nous devons penser à ces gens qui sont morts, et qui faisaient partie de cette équipe fabuleuse qui s'est développée à partir de 1946 en France, et qui ont ramassé la France. Maintenant on se plaint, mais la France en 1946, il n'y avait plus de routes, les chemins de fer ne marchaient plus, rien ne marchait en France. Et des personnes comme Philippe Lamour, comme Armand, comme Racine, un grand homme aussi etc. ont relevé le pays.

Prenons-en le sens, et je me permets en votre nom à tous, j'en suis persuadé, de saluer ces hommes dont nous aurions besoin aujourd'hui.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci pour votre intervention. C'est toujours intéressant d'avoir un moment d'histoire par quelqu'un qui l'a vécue.

Nous allons passer au deuxième point de notre programme, c'est le film de BRL, qui va présenter le projet.

*Un document vidéo de présentation du projet Aqua Domitia est projeté.*

*Depuis l'antiquité, le Languedoc-Roussillon a été aménagé pour réguler, stocker et acheminer l'eau au plus près des activités humaines. Les grands ouvrages hydrauliques créés par BRL depuis la fin des années 50 alimentent aujourd'hui, en période estivale, près d'un million de personnes, touristes et habitants permanents, ainsi que près de la moitié des surfaces irriguées. Il est la propriété du conseil régional du Languedoc-Roussillon depuis 2008.*

*Région attractive, le Languedoc-Roussillon connaît depuis plusieurs années l'une des plus fortes croissances démographiques de France. D'ici 20 ans, sa population devrait encore augmenter de 500 000 à 800 000 nouveaux habitants. La région doit donc faire face à un double défi : sécuriser les ressources en eau pour répondre aux besoins d'une population en forte croissance, tout en préservant les milieux naturels qui constituent une richesse exceptionnelle et un facteur d'attractivité pour son territoire.*

*Ce défi s'inscrit dans un contexte du changement climatique avéré. Au cours des 30 dernières années, la température a augmenté de 1,5 degré en moyenne, dans la région, et d'ici 2100, la température devrait continuer de croître, les précipitations de baisser et le débit d'étiage des rivières pourrait diminuer de 30 à 50 %. Face à ce constat, la région et les cinq départements du Languedoc-Roussillon ont lancé en 2005 la réflexion prospective Aqua 2020. Unique en France, cette démarche a mobilisé l'ensemble des acteurs de l'eau. Elle a débouché sur un diagnostic partagé, mettant en lumière la dégradation des ressources locales, et proposant une gestion économe et plus solidaire de l'eau pour préserver les milieux et le développement futur des territoires. La charte de gestion durable des ressources en eau, signée par la région et les cinq départements, reprend ces objectifs qui ont été déclinés dans les politiques soutenues par chacune des collectivités partenaires.*

*A côté de programmes d'économie d'eau et de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, un projet fédérateur a été retenu par la région et les départements de l'Hérault et de l'Aude. baptisé Aqua Domitia, il doit permettre de relier les réseaux alimentés par le Rhône avec ceux alimentés par le barrage des Monts d'Orb. En conjuguant la ressource Rhône et les ressources locales, il vise à sécuriser l'approvisionnement des territoires depuis Montpellier jusqu'au littoral audois, pour faire face à des pénuries liées à la sécheresse, à des pollutions ou à des incidents. La région a confié à BRL, concessionnaire du réseau hydraulique régional, la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui s'inscrit dans la logique du pacte régional : garantir l'accueil de nouvelles populations et un développement harmonieux des territoires, tout en préservant les milieux aquatiques.*

*Aqua Domitia est composé de canalisations d'eau brute, d'une longueur totale d'environ 130 kilomètres, d'un diamètre compris entre 60 à 120 centimètres, pouvant faire transiter jusqu'à 2,5 m<sup>3</sup>/s. Leur emprise au sol sera réduite à une étroite servitude de passage, compatible avec un usage agricole. La réalisation de ce projet est prévue de façon progressive, maillon par maillon, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs des territoires concernés, et en tenant compte de l'urgence des besoins à satisfaire localement. Son coût total est évalué à 140 millions d'euros.*

*En apportant une deuxième ressource, abondante et renouvelable, issue du Rhône, le projet Aqua Domitia offre une solution de secours aux territoires traversés et permet de faire face à l'augmentation des besoins liés à l'accueil de nouvelles populations. Il permet de ne pas gaspiller l'eau potable pour des usages qui ne l'exigent pas. Il répond aux besoins des acteurs économiques, agriculteurs, industriels, acteurs touristiques, et il constitue un facteur de croissance économique et de compétitivité pour les territoires. Il rend possible une baisse des prélèvements sur les milieux*



*aquatiques les plus sollicités. A la demande de la Commission Nationale du débat public, un débat public est engagé, cet automne 2011 par une commission indépendante, pour permettre à l'ensemble des citoyens de s'informer et s'exprimer sur le projet.*

**Claude-Sylvain LOPEZ**

Nous allons faire état des enseignements des réunions thématiques que nous avons tenues. Nous allons écouter Madame Valverde.

## **Enseignement à mi-parcours des réunions thématiques du débat public**

**Cécile Valverde**

**Membre de la Commission particulière du débat public (CPDP)**

Nous allons essayer de vous présenter ce que nous avons entendu jusqu'à présent dans le déroulement des précédentes réunions. Les réunions thématiques sont terminées, nous sommes donc en mesure de vous dire ce que nous avons entendu.

### **Participation après 2 mois de débat**

- 620 participants aux réunions publiques ;
- 200 participants aux réunions en ligne ;
- 50 intervenants pour des éclairages thématiques ;
- 12 000 visiteurs du site Internet ;
- 78 avis et commentaires, dont 26 en vidéo ;
- 32 commentaires sur les enseignements des réunions publiques ;
- 53 questions sur le SQR (site questions-réponses). Chaque question posée sur le site aura une réponse, et de préférence dans les temps, avant la fin du débat. 34 réponses sont déjà publiées ;
- 11 contributions ;
- 29 cahiers d'acteurs parus ou en cours de parution à ce jour, ce qui est très bien.

## **Les enseignements du débat**

Qu'est-ce qu'il s'est dit ? Des choses de nature diverse, et contradictoires par moments. Vous remarquerez que nous ne les quantifions pas. Nous n'allons pas vous dire qu'il y a une personne ou dix personnes qui l'ont dit, puisque ce n'est pas l'objet du débat de faire des statistiques à ce sujet.

## **« Politique de la demande » ou « politique de l'offre » ?**

Une première remarque qui est générale, qui est ressortie dans quasiment toutes les réunions, c'est de demander si ce projet répond à une politique de la demande ou à une politique de l'offre. Nous l'avons souvent entendu.

Pour ses partisans, Aqua Domitia est nécessaire comme élément d'une politique globale privilégiant les économies d'eau. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Le maître d'ouvrage vous le précisera.

Pour ses détracteurs, Aqua Domitia répond à une logique d'offre au risque d'encourager des besoins nouveaux. On offre de l'eau, on va donc pouvoir imaginer d'autres choses à côté.

## **Les économies d'eau, une priorité partagée**

Personne ne le conteste, bien au contraire. On demande des précisions là-dessus avec insistance. L'objectif est de gérer l'eau de manière économe bien évidemment, avec des moyens.

Le premier moyen qui paraît évident à tout le monde, c'est de lutter contre les fuites, parce que le rendement des réseaux actuellement est de l'ordre de 50 % à 80 % parfois. L'objectif minimal est d'avoir une moyenne de rendement de 70 % à 75 %, ce qui peut paraître ambitieux – vous verrez que cela coûte assez cher – mais c'est insuffisant pour d'autres personnes.

L'intérêt est également économique : satisfaire des besoins accrus, avec le même prélèvement.

Le deuxième moyen pour faire des économies d'eau, c'est de changer les comportements. Nous en avons tous conscience, mais encore ?

Du point de vue des loisirs, c'est limiter des activités que l'on pourrait juger inadaptées à cette région. Par exemple, le développement des piscines, des golfs.

En matière d'urbanisme, c'est favoriser l'aménagement du territoire économe en eau. On pense notamment à limiter la taille des parcelles, cela a été dit.

Enfin pour les espaces verts, privilégier des végétaux de type méditerranéens.

## **Le développement démographique**

Nous avons tenu une première réunion thématique sur le développement démographique. Il est bien évident que cette forte croissance démographique – qui a été signalée tout à l'heure dans le film – c'est une chance pour les uns, mais un risque pour d'autres personnes.

Une chance parce que le développement de la région peut continuer de manière intéressante : il faut l'encourager tout en l'accompagnant. Ce développement nécessite des ressources en eau supplémentaires, cela va de soi, s'il y a un nombre d'habitants important.

Un phénomène néfaste peut apparaître si ce développement est mal maîtrisé. Il faut, selon d'autres, se baser sur les ressources en eau existantes pour fixer les limites d'accueil de la région.

On retrouve là le premier élément dont je parlais tout à l'heure : politique de l'offre ou politique de la demande. Faut-il accueillir tout le monde ?

### **Le développement touristique**

C'est une activité en évolution, mais qui souffre de l'image d'un tourisme de masse.

C'est un rôle économique indéniable, notamment en matière d'emplois, qui est reconnu malgré quelques contestations isolées.

Une filière qui vise la diversification, avec l'étalement de la durée d'hébergement, les localisations et la montée en qualité. Les professionnels du tourisme font état d'efforts en matière de gestion de l'eau.

Il y a des craintes d'un développement touristique déséquilibré, qui serait encore plus consommateur de ressources.

### **Les demandes du monde agricole**

Nous avons tenu une réunion spécifique du monde agricole à Capestang le 3 novembre, partir de laquelle nous pouvons relever des préoccupations générales :

- sanctuariser les terres agricoles pour les préserver de l'urbanisation. On voit bien quel est l'objet de cette sanctuarisation ;
- favoriser la diversification des cultures et le développement des circuits courts. C'est une forte demande de toutes les villes, pas seulement du Languedoc-Roussillon. C'est une réflexion qui atteint toutes les villes de France et d'ailleurs : développer les circuits courts, développer le maraîchage. C'est-à-dire, avoir une relation plus facile entre le consommateur et le producteur et développer des cultures nouvelles ;
- mettre en place des stratégies d'adaptation des cultures au manque d'eau. Il y a des recherches en cours, qui donneront certainement des résultats ultérieurement.

Pour la viticulture plus spécialement :

- l'irrigation est apparue comme un moyen de stabiliser la qualité pour mieux répondre aux attentes du marché. Cela nous a été développé au cours de la réunion ;
- il y a des attentes en termes de régularité des rendements, voire de retour à des rendements plus rémunérateurs, même si l'irrigation seule ne suffit pas. Nous avons eu un exposé sur ce sujet : les rendements ne sont pas uniquement au rendez-vous, rien qu'avec de l'eau.

Les autres attentes et inquiétudes du monde agricole :

- une première, qui nous est apparue fortement partout, c'est limiter les inégalités avec les territoires qui ne seront pas desservis par le réseau Aqua Domitia, parce qu'ils sont trop éloignés des adducteurs principaux notamment ;
- des inquiétudes sur les arbitrages à venir éventuels, pour l'affectation de la ressource en eau, autant en période d'été qu'en période de crise ;
- des craintes d'un investissement supplémentaire pour une rentabilité incertaine. Est-ce que le retour sur investissement sera rapide, et comment pourra-t-il se faire ?
- des précisions sont demandées sur le calendrier de réalisation des différents maillons, sur lesquels il y a eu des réponses apportées.

### **Les autres ressources**

Cela a été l'objet également d'une réunion spécifique. Si l'on ne faisait pas Aqua Domitia, où trouvons-nous de l'eau, avons-nous des ressources suffisantes ?

- Une première ressource, c'est le barrage du Salagou. Il y a des effets possibles sur le tourisme si on puise trop d'eau dans le Salagou.
- Les retenues collinaires ont été souvent évoquées comme une réponse locale à ceux qui n'auront pas accès au réseau d'irrigation d'Aqua Domitia.
- Les forages. On sait que les forages ont des avantages pour les usagers, mais qu'il y a des risques sur les ressources souterraines et sur les équilibres des budgets d'eau et d'assainissement.
- Les eaux grises et la récupération d'eaux pluviales. Ce sont des solutions ponctuelles seulement, notamment sur la pluie. Même s'il pleut très fort, il ne pleut pas assez souvent, et pas régulièrement.
- Les eaux usées traitées : elles posent des problèmes réglementaires, sanitaires et d'acceptabilité sociale.
- Le dessalement est réservé à l'eau potable. C'est une solution coûteuse, consommatrice d'énergie et pénalisante pour l'environnement.

### **Le point de vue de l'atelier d'experts sur les ressources souterraines**

Un atelier d'experts a été à cette occasion réuni pour travailler ensemble, et voir ce qu'ils pouvaient dire de leur expertise sur ce sujet, et notamment sur les ressources souterraines.

Connaissons-nous bien les ressources souterraines ou pas ?

Il se dégage un consensus pour dire qu'il y a un potentiel prioritaire pour l'alimentation en eau potable, les ressources souterraines sont plus pures :

- il faut mieux connaître ce potentiel, poursuivre les études ;

- il faut le préserver, faire des efforts de protection ;
- il faut continuer de l'exploiter.

Le point de vue de l'atelier sur les risques, sur les ressources souterraines, ce serait par exemple :

- une perte de sécurisation si on abandonnait les ressources en eau souterraine, en profitant de la ressource unique.
- les impacts de la qualité de l'eau du Rhône et des nouvelles pressions qu'il risque d'y avoir sur la qualité des sols et des eaux souterraines ;
- l'abandon des efforts de préservation et de reconquête de la qualité des eaux souterraines ;
- des recours accrus aux forages privés en raison du coût de l'eau, par exemple.

### **La gouvernance**

Nous avons fait une réunion spécifique sur la gouvernance. Il ressort qu'il faudrait peut-être définir une nouvelle gouvernance :

- le rôle des SAGE et des Commissions locales de l'eau est mis en avant, mais il y a des attentes de gouvernance, peut-être à l'échelle trans-bassins, au niveau régional voire à l'échelle du fleuve Rhône ;
- un appel pour adapter les divers dispositifs et les instances, et notamment prolonger la concertation au niveau de chaque maillon pour identifier les besoins et les financements, ce sera certainement nécessaire ;
- mais aussi, le souhait d'une meilleure implication des citoyens, qui peut-être n'ont pas toujours connaissance des représentants qu'ils ont dans ce genre d'instance.

### **La gestion et le prix de l'eau en débat**

Un point d'accord, c'est que la tarification doit inciter à l'économie d'eau. Un moyen d'y arriver, c'est peut-être d'instaurer une progressivité du prix. Les premiers mètres cubes étant d'un certain prix, et plus on consomme, plus on paie.

Appels à la transparence du prix de l'eau et à l'équité sociale. Des personnes nous ont fait remarquer qu'ils ne connaissaient pas le prix de l'eau, ils ne savaient pas comment il était calculé, surtout dans les immeubles collectifs, notamment.

Les agriculteurs sont inquiets du prix de l'eau et du niveau d'investissement requis. Ils craignent des distorsions de concurrence en cas de prix différenciés à l'intérieur de la région.

Le financement du projet et des réseaux secondaires :

- les maîtrises d'ouvrage locales doivent se structurer, nous le verrons tout à l'heure, je pense ;

- des interrogations sur les subventions européennes pour l'irrigation. Ceci sera peut-être repris, également.

### **Effets sur l'environnement**

Est-ce que l'arrivée de l'eau du Rhône va avoir des effets ?

Il y a une inquiétude sur le fait que l'eau du Rhône est donnée de bonne qualité par rapport aux mesures qui sont faites, et par rapport aux normes en vigueur. Mais on sent bien qu'il y a des inquiétudes et quelques doutes.

Beaucoup de molécules difficilement détectables, et aux effets mal connus sur la santé et l'environnement, puisqu'elles ne sont pas repérées.

Des craintes relatives à d'éventuelles pollutions des milieux régionaux par l'eau du Rhône, qui va s'infiltrer : que va-t-elle faire dans les nappes ?

L'impact, que certains jugent très réduit comparé à celui des pollutions locales. Le Rhône pollue, mais nous avons aussi d'autres pollutions locales.

Le débit du Rhône, source d'inquiétude notamment pour les riziculteurs camarguais.

Un impact limité des travaux.

### **Les effets d'Aqua Domitia sur les milieux aquatiques locaux**

Là, nous avons des positions nuancées. Un enjeu partagé sur le bon état des milieux aquatiques.

Un objectif du projet est d'alléger la pression des prélèvements sur les milieux aquatiques locaux.

Aqua Domitia doit se substituer à une partie des prélèvements actuels, ce qui va soulager les milieux.

Nécessité d'accompagner le projet de mesures d'aménagement du territoire, pour soulager la pression démographique et agricole sur les milieux. Cela relève de l'organisation du territoire.

BRL, principal préleveur direct sur le fleuve Rhône, mais sur des volumes limités. Il y avait des craintes d'excès de prélèvement sur le débit du Rhône.

### **Le changement climatique**

Le changement climatique est un phénomène incontesté à l'heure actuelle. Nous avons des données qui montrent qu'il y a une augmentation de la chaleur depuis quelques années.

Pour les uns, Aqua Domitia permet de répondre au changement climatique, parce qu'il apporte l'occasion d'avoir une stratégie diversifiée.

Pour d'autres, le projet ne fait qu'accompagner le changement climatique, sans inciter aux changements de comportement. Nous aurons de la sécheresse, mais nous aurons de l'eau.

J'en ai terminé. Merci de votre attention.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci de votre exposé. Au point où nous en sommes, il est peut-être intéressant pour certains d'entre vous d'intervenir sur les éléments de réflexion que vous avez entendu évoquer. Je vous donne la parole. Qui veut intervenir ?

Je crois que mes collègues se sont trouvés devant la même situation à Perpignan, les interventions sont arrivées plus tard.

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

## **Précisions sur le maillon Nord et Ouest de Montpellier**

### **Christian BOUILLE**

#### **Conseil régional - questeur – délégué à l'eau, aux risques naturels et AD**

Merci de me donner la parole. Bonsoir à tous. Je constate que la mayonnaise a pris, et au fur et à mesure que les réunions se déroulent, le public est de plus en plus nombreux, ce qui est réconfortant. En particulier ce soir, nous sommes plus de cent ici, à Saint-Mathieu-de-Trévières, bravo.

Je ne serai pas très long, je dirai simplement quelle est la position de la Région dans le domaine de la politique de l'eau. D'abord, un coup de chapeau au petit film que l'on vous a présenté, qui dure cinq minutes, et qui pose très bien la problématique de la politique de l'eau, et propose des solutions pour répondre aux besoins posés. C'est quelque chose de très clair.

Naturellement, cette démarche a pour finalité des objectifs qui définissent la politique de l'eau à la région. Le premier objectif, c'est de fournir de l'eau de qualité en quantité suffisante pour chaque Languedocien, quel que soit le nombre. Nous passerons de 2,5 millions à 3,5 millions d'ici 30 ans.

Le deuxième, c'est de lutter contre les inondations. Nous venons de passer une période qui n'a pas été trop catastrophique, parce que les moyens et la prévention ont bien fonctionné.

Le troisième, c'est Aqua Domitia, qui a pour objectif finalement d'aménager le territoire. J'ai apprécié l'intervention de Gérard Saumade, qui nous rappelait effectivement que Philippe Lamour avait su anticiper, et en termes d'aménagement du territoire, qu'il avait fait un travail formidable, qu'aujourd'hui nous vous proposons de poursuivre avec vous d'une autre manière, avec le fameux « tuyau ».

Je voudrais insister sur les points qui vous intéressent aujourd'hui : le maillon Nord et Ouest de Montpellier.

J'ai bien entendu les enseignements que vous avez présentés, Madame, à mi-parcours et qui ont été relevés par la commission particulière du débat public. Comme j'ai participé pratiquement – à une exception près – à toutes les réunions, je peux dire que l'on a constaté qu'il y avait quatre grands

thèmes fondamentaux. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été détaillé, mais je dirai simplement que la première réflexion qui nous vient à l'esprit, c'est qu'il y a une forte attente sur les économies d'eau. C'est essentiel, nous l'avons retrouvé partout.

La deuxième, c'est l'accompagnement de l'irrigation agricole, avec notamment le maintien des terres agricoles. C'est essentiel là aussi, et en particulier dans ce territoire.

Une volonté commune de poursuivre l'exploitation, la préservation et l'amélioration de la connaissance des ressources locales. Il y a encore des ressources. Dans les Corbières, nous avons découvert un gisement d'eau chaude et d'eau froide, qui arrive sur cette exploration.

Une demande de la poursuite de la concertation sur l'eau.

Tous ces constats, nous les partageons. Ils ne nous surprennent pas, bien au contraire, et nous confortent dans la mise en œuvre de nos stratégies qui démarrent en 2004, et qui ont été reprises en 2010.

Ce soir, je ne reviendrai pas sur les débats qui ont eu lieu lors des réunions thématiques. Aqua Domitia, ce n'est pas un concurrent. C'est un complément, une réponse supplémentaire pour les économies d'eau. C'est cela, la philosophie de ce dispositif.

### **Evaluation des besoins sur le territoire**

Nous ne sommes pas dans une politique de l'offre, comme on vous l'avait indiqué, mais dans un projet d'aménagement du territoire. Ce maillon, comme tous les autres du projet (il y en a 5), nous l'avons bâti comment ?

En partant de la demande des territoires. Ainsi, nous avons travaillé avec l'agglomération de Montpellier, des syndicats Garrigue-Campagne, de l'Orthus et du Pic-Saint-Loup, et avec le syndicat du Lez. Tout cela nous a permis de bâtir notre politique, qui – on l'espère – sera la politique choisie, étant donnée l'importance de ce débat.

Nous avons examiné en détail la demande en termes d'eau potable pour une population en croissante augmentation, vous avez vu le film, on prévoit 800 000 Languedociens de plus d'ici 2030.

La demande d'eau en irrigation pour l'agriculture, la viticulture et les espaces verts.

La demande pour les usages touristiques ou industriels. On pourrait décliner là-dessus pas mal d'explications, mais je veux faire court. Sur ce territoire, la priorité est de réduire les prélèvements dans le milieu naturel, et de préserver les ressources souterraines pour l'eau potable.

Une des pistes pour y parvenir, c'est d'utiliser de l'eau brute pour les autres usages : arrosage des jardins, espaces verts, golfs, nettoyage de la ville, etc. Tout cela peut être fait avec cette eau dite « brute ».

Il y a déjà des réseaux qui existent sur plusieurs secteurs, au nord de Montpellier. Il y a la bonne eau, celle que l'on boit, et il y a l'autre, celle qui sert d'une manière différente. C'est une solution, mais tout cela – nous allons en discuter ce soir – aura un coût. Le tuyau, c'est l'épine dorsale qui ira



de Montpellier à Narbonne, mais les réseaux secondaires, je crois que ce sera l'objet d'un sérieux débat ce soir.

L'intérêt bien sûr des réunions territoriales, c'est de préciser ces demandes. C'est pour cela que ce soir, c'est très important. C'est d'insister sur le rôle déterminant qu'auront les collectivités locales, les associations syndicales autorisées, sur ce projet. Elles porteront les eaux secondaires. Il y a là ce soir tous les éléments d'un débat qui devra être tranché, parce que la gratuité, vous le savez, c'est l'impôt des autres. On ne peut pas non plus tout financer gratuitement partout.

Voilà ce que je voulais vous dire, c'est tout à fait essentiel.

Pour terminer, je dirais que j'ai relevé la réflexion de Gérard Saumade, qui a dit que l'eau, c'est une richesse. J'irais peut-être encore plus loin que lui, en disant que l'eau, c'est la vie, on se doit de la préserver. C'est Saint-Exupéry qui, parlant de l'eau, dit : « *Eau, tu n'as ni couleur, ni odeur, ni saveur. On ne peut pas te définir. Tu n'es pas indispensable à la vie, puisque tu es la vie.* » C'est précisément parce que c'est la vie, qu'ensemble nous allons proposer un schéma sur cet Aqua Domitia. Car je pense que si l'on veut vraiment réaliser du développement durable, il n'y a pas d'autre possibilité. Mais ce n'est pas la seule, je l'ai bien dit. Merci.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci. Contrairement à ce qui est écrit dans le programme que vous avez sous les yeux, ce n'est pas Monsieur Claude Allet qui va intervenir. Il est dans la salle, mais c'est à Monsieur Belluau que je donne la parole.

### **Eric BELLUAU BRL**

Bonsoir à tous. Effectivement c'est moi qui vais vous présenter, après le film qui a présenté les considérations générales autour du projet Aqua Domitia, ses grands objectifs. Je vais vous parler plus précisément ce soir du maillon Nord et Ouest de Montpellier, qui est un des cinq maillons du programme Aqua Domitia.

#### **Le maillon Nord et Ouest de Montpellier**

Tout d'abord, la carte qui vous montre que ce projet concerne tout le Nord, la périphérie et la grande banlieue montpelliéraine, en particulier au nord. Nous allons très rapidement entrer dans les enjeux.

#### **Quels enjeux sur le territoire ?**

Trois enjeux principaux :

- le développement périurbain, les aspects urbanisation et population ;
- l'agriculture ;

- les aspects milieux.

Christian Bouillé en a parlé rapidement, je vais peut-être commencer par les milieux.

Nous avons des milieux d'une qualité exceptionnelle, et en particulier des masses d'eau qu'il faut sauvegarder, protéger et soulager. C'est un des objectifs du projet.

Nous avons sur ce territoire également, une augmentation prévisible de la population importante : jusqu'à + 15 000 habitants d'ici 2030. C'est effectivement un territoire attractif, sur lequel une grande population souhaite s'installer.

Cela a des conséquences en termes d'organisation, en termes d'eau potable, en termes d'occupation de l'espace. Quand on parle de l'occupation de l'espace, on pense tout de suite bien sûr agriculture. L'agriculture est une composante très importante pour ce territoire, surtout au Nord. Plus on va vers le Nord, vers Saint-Mathieu-de-Trévières, nous avons un territoire qui est profondément rural et agricole. Mais sur l'Ouest et la périphérie montpelliéraine, nous avons encore des composantes agricoles. Le souhait sur ces territoires-là est de maintenir cette activité agricole, ce maillage de l'agriculture autour de la ville. C'est quelque chose qui s'inscrit dans toutes les études, tous les SCOT qui sont faits autour de ce territoire.

### **Quels besoins sur le territoire ?**

Ces grands enjeux étant décrits, comment avons-nous approché les besoins ?

Nous avons approché cela au travers de schémas directeurs d'eau brute. Je ne vais pas rentrer dans le détail, parce que Sébastien Forest en parlera un peu plus.

Nous avons travaillé avec la Communauté de communes de l'Orthus, avant qu'elle ne soit fusionnée. Le SMEA Pic-Saint-Loup, SM Garrigue-Campagne. Christian Bouillé a cité tout le monde, y compris l'agglomération de Montpellier.

Vous avez là une cartographie du travail qui a été fait, pour dire que l'on a fait une approche relativement détaillée des besoins, allant dans certains cas en matière d'agriculture, jusqu'à des approches parcellaires.

### **Evaluation des besoins sur ce territoire : les données du terrain**

Sur cette diapositive, vous avez deux graphiques. A droite le graphique des besoins totaux, et à gauche les besoins qui sont pris en compte par Aqua Domitia.

Petite subtilité dans cette présentation des besoins, parce qu'en fait, la différence entre les deux graphiques, c'est le bas du graphique, l'eau potable. Vous avez entre 1 million et 1,5 million de croissance du besoin en eau potable qui a été évaluée sur ce territoire, du fait de la croissance de la population. Ce besoin-là n'est pas pris en compte au niveau du projet Aqua Domitia, puisque d'autres solutions sont prévues. Cela peut être l'eau du Rhône en particulier, mais pas forcément, à partir de l'adducteur du maillon Nord et Ouest Aqua Domitia.

En particulier, le syndicat Garrigue-Campagne a un projet d'une nouvelle station de potabilisation plus à l'Est du territoire, alimentée à partir des réseaux existants, et donc qui ont la capacité d'alimenter cette nouvelle station. Cette station-là pourrait être mutualisée avec les utilisateurs, le

Pic-Saint-Loup et le Nord de l'agglomération de Montpellier, pour mettre en commun la production.

Ce qui veut donc dire que la composante « eau potable » et les économies - parce que systématiquement nous avons dit que les économies d'eau, c'est souvent le premier gisement pour dégager de la ressource - les économies d'eau ont aussi été évaluées sur ce territoire, mais ne rentrent pas en ligne de compte dans le dimensionnement des besoins, puisque toute la composante « eau potable » n'est pas prise en compte sur le maillon Nord et Ouest Montpellier.

Ce qui est pris en compte sur ce projet, ce sont entre 2 et 2,7 millions de m<sup>3</sup> qui sont adressés à l'agriculture (partie verte) et aux espaces verts d'une façon générale. Espaces verts publics, privés. Egalement les golfs, sur lesquels nous envisageons de substituer le prélèvement fait dans le milieu, et de l'alimenter avec de l'eau brute venant du Rhône. Voilà les chiffres tels qu'ils sortent des schémas.

Par rapport à ces besoins, quelles peuvent être les réponses ?

### **Quelles marges de manœuvre sur les ressources locales ?**

Cela va relativement vite sur ce territoire, parce que nous avons en matière d'eau potable une ressource principale qui est le karst du Lez. Le karst du Lez qui atteint ses limites, puisque certaines années, certains mois, le karst arrive en limite d'exploitation et l'agglomération de Montpellier a recours à l'eau du Rhône pour compléter l'alimentation en eau potable. La station potabilise l'eau du Rhône pour alimenter l'agglomération.

Nous avons un karst qui est en limite d'exploitation, sur lequel pour autant, l'agglomération a lancé une étude pour voir s'il n'y a pas la possibilité d'aller un peu plus loin dans l'exploitation de ce karst. A ce jour, à court terme, il n'y a pas de marge de dégagée sur cette ressource, qui est réservée à l'eau potable.

Concernant l'eau des milieux Lez-Mosson, ce n'est même pas la peine d'en parler. L'objectif est plutôt de soulager les prélèvements, et de ne pas du tout en rajouter sur ces fleuves qui sont du milieu particulièrement emblématique de ce territoire, et sur lequel il faut plutôt réduire les prélèvements.

Pas de disponibilité locale. Pour répondre à ce besoin, il est nécessaire de mobiliser une ressource externe.

### **Les réponses sur le territoire**

A l'Est, nous avons des réseaux BRL existants. Ces réseaux peuvent alimenter par exemple une nouvelle station de traitement qui est en projet sur ce territoire, et qui pourraient être maillés avec les réseaux d'eau potable existants pour répondre à la problématique d'eau potable.

Sur le nord du territoire, nous avons, au travers des schémas d'eau brute, et en particulier celui qui est sur l'ancienne commune de l'Orthus, nous avons identifié des possibilités de ressource collinaires. En particulier pour alimenter des projets sur Claret. Une retenue existe déjà sur Claret, il faudrait étudier la possibilité d'en augmenter la capacité, et en créer une sur Lauret.

Au final, la principale ressource pour répondre aux besoins, c'est le transfert de l'eau du Rhône au travers du maillon Aqua Domitia, pour répondre essentiellement à la demande agricole et des espaces verts, telle que nous l'avons déjà décrite.

### **Caractéristiques du maillon**

Nous retrouvons la carte de tout à l'heure. Le maillon Nord et Ouest Montpellier – c'est un peu une Lapalissade – il comprend une branche Nord et une branche Ouest.

La branche Nord va, en gros, de Teyran à Saint-Mathieu-de-Trévières, et la branche Ouest, de Fabrègues jusqu'à Saint-Gély.

Sur cette carte, la partie en jaune, est la partie qui est déjà équipée par les réseaux de BRL. C'est-à-dire que sur ces zones-là, vous avez déjà de l'eau brute, c'est le réseau hydraulique régional. Les deux grands traits noirs qui vont de l'Est vers l'Ouest, ce sont deux adducteurs principaux qui complètent le dispositif régional. C'est au Sud l'adducteur de la vallée du Salaison, et au Nord l'adducteur de la vallée du Lez, auquel le Grand-Pic-Saint-Loup s'est substitué.

La branche Nord vient se mailler avec ces deux adducteurs, et a vocation d'alimenter les territoires autour de Prades, Saint-Gély, les Matelles, le Triadou, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Mathieu-de-Trévières. Une fois que l'on est là, il y a également des projets de développement du réseau d'eau brute au Nord, vers Valfaunès, Sauteyrargues, Vacquières.

La branche Ouest vient aussi se connecter avec les éléments du réseau hydraulique régional. Au Sud, elle vient se brancher sur le maillon Sud Montpellier qui est en construction, et elle vient se connecter à Saint-Gély-du-Fesc, qui est le gros rond vert au milieu. C'est un réservoir de régulation, parce qu'avec trois sources d'alimentation, nous sommes obligés d'avoir un réservoir de régulation pour assurer le fonctionnement hydraulique de l'ensemble.

Les carrés bleu-vert, ce sont les stations de pompage. Au total, trois stations, dont une qui existe et qu'il va falloir renforcer.

Un coût qui est de 50 millions d'euros sur sa totalité réparti à peu près d'une façon équivalente entre la branche Nord et la branche Ouest.

Les réseaux de desserte qui vont être alimentés à partir de ces infrastructures, pour un montant de 20 à 25 millions d'euros.

### **Qui va financer ?**

BRL en tant que maître d'ouvrage va porter sa part d'autofinancement. Cette part d'autofinancement, elle va être calculée à partir d'un compte d'exploitation prévisionnel. Chaque maillon d'Aqua Domitia donnera lieu à un compte d'exploitation prévisionnel en fonction des recettes potentielles de chaque secteur.

Qui dit recettes potentielles dit usagers. Effectivement, les usagers seront financeurs de cet investissement. D'abord au niveau du fonctionnement, au travers de la facture d'eau. L'utilisateur va payer le fonctionnement.

BRL exploite les ouvrages à ses risques et périls et n'appelle aucune subvention publique pour le fonctionnement. C'est-à-dire que ce sont bien les recettes issues des usagers qui vont financer le fonctionnement, la maintenance, le renouvellement des ouvrages.

Au-delà de cela, les usagers vont aussi être appelés – c'est un peu nouveau par rapport aux modèles de développement des réseaux précédemment – pour contribuer à l'investissement.

Aujourd'hui, après le retrait de l'Etat de l'hydraulique agricole, toutes les maquettes financières qui ont été imaginées et en particulier les schémas d'eau brute ont beaucoup aidé à élaborer ces maquettes financières, elles comprennent une part de financement des usagers.

C'est-à-dire que les agriculteurs, mais aussi les particuliers, participeront à l'investissement. En agriculture, c'est le chiffre de 1 000 euros hectare qui tourne, ce n'est pas un chiffre gravé dans le marbre, mais c'est l'ordre de grandeur de la contribution.

Les usagers et les contribuables. Pourquoi les contribuables ? Parce que c'est un projet d'intérêt général. C'est-à-dire que le fait d'apporter une ressource sur un territoire bénéficie au niveau de cette ressource, mais elle va aussi bénéficier à tout le territoire. Parce qu'elle allège la pression sur l'ensemble des milieux, et permet d'avoir des perspectives différentes sur l'ensemble des usages.

Les contribuables vont financer au travers de la région, qui sera le principal financeur de l'adducteur. Sur les réseaux de desserte, les financements seront plus équilibrés avec le département. Pour l'instant les protocoles d'accord prévoient plutôt des équilibres sur le réseau de desserte.

Et puis, le département de l'Hérault. L'agence de l'eau à hauteur du bénéfice environnemental, en fonction de la substitution qui pourra être effectivement faite à partir des usages de la ressource locale. Sur les réseaux de desserte, nous attendons des financements européens. La région s'y emploie depuis de longs mois. Nous aurons la réponse fin novembre, début décembre, sur la possible mobilisation de ces crédits européens.

### **Quelles conditions de réalisation ?**

Pour finir, je voudrais dire qu'il y a quelques conditions de réalisation qui sont importantes, et je crois que Christian Bouillé les a cités. Pour que ce projet prenne corps, il va falloir réunir ces quatre éléments :

- mobilisation de maîtrises d'ouvrage. Cela peut être les Communautés de communes, l'agglomération de Montpellier, qui se sont dotées toutes les deux de la compétence « eau brute », juridiquement elles ont la possibilité de porter ces maîtrises d'ouvrage. Cela peut être des ASA (Associations Syndicales Autorisées), associations de propriétaires agricoles qui peuvent porter ces maîtrises d'ouvrage. Ces maîtrises d'ouvrage localement en se mobilisant vont concrétiser le projet de territoire. Le fait de structurer ces maîtrises d'ouvrage, c'est une façon de montrer la motivation du territoire à s'engager dans ce projet-là ;
- cette mobilisation va aussi être jugée au niveau de l'engagement des utilisateurs. Très vite, on va demander aux utilisateurs potentiels de s'engager et de signer, de s'engager à payer, puisqu'ils vont contribuer au financement de ces réseaux ;

- on va définir toutes les modalités de financement avec l'ensemble des partenaires que l'on vient de citer ;
- un élément important également : maillon par maillon, rien ne se fera sans concerter les acteurs de l'eau localement : la CLE (Commission Locale de l'Eau) et les SAGE, qui seront en concertation sur l'ensemble de ces projets. Concertation également plus large à l'échelle interbassins. Nous en avons parlé, cela fait partie des attentes.

### **Etapas de la réalisation du maillon**

Rapidement, quelques éléments de calendrier, parce que vous pouvez vous demander : si on le fait, on le fait en combien de temps ?

Nous n'avons pas mis l'année, nous avons mis « n+1 », « n+2 », parce que tout cela dépend d'une décision. Aujourd'hui nous sommes en débat public, toute décision est suspendue. Si à l'issue du débat public, la décision est prise, il faut aussi avoir conscience que c'est un projet qui ne va pas se faire en un claquement de doigts. Ce type de projet là est relativement lourd.

Cela veut dire qu'il y a au moins un an et demi à deux ans de travail sur les études d'avant-projet. Tout ce qui est instruction réglementaire, DUP, autorisation de loi eau, protection des milieux, etc. La concertation locale qui va rejaillir sur la maîtrise d'ouvrage et les plans de financement. Ensuite, les travaux vont commencer. Il faudra attendre entre 3 et 4 ans pour avoir les premières mises en eau sur le territoire. Je crois qu'il faut être conscient que ce genre de projet là met du temps à se mettre en place.

Je vous remercie.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci. Au point où nous en sommes, je me tourne de nouveau vers vous pour voir si vous souhaitez intervenir.

## **Echanges avec le public**

### **Hubert BORG, spéléologue et porte-parole de l'Association de la protection des ressources en eau de la Vallée de l'Hérault de la Ressource en Eau**

Bonjour. Je voudrais intervenir pour remercier l'Etat, dans une enceinte sereine, de prendre en compte l'étude et les soucis des populations. Les populations sont en souci ici, messieurs, mesdames.

Je viens ici pour dire : voilà, nous avons demandé lors du pompage à scandale de la source de Cent-fonts en 2004, la solution alternative concernant l'adduction, le rattachement au projet concept du Bas-Rhône. Aujourd'hui, nous y sommes, il y a urgence et pour protéger les milieux c'est certain, il faut protéger cette ressource du Bas-Rhône parce que si on s'attaque aux karsts, aux

sources et aux milieux d'eaux souterraines, on risque à moyen et à court terme de faire venir des intrusions d'eau de mer en touchant la nappe astienne. C'est le premier point.

Le deuxième point : je voulais remercier l'intervention de Monsieur Bouillé, parce qu'enfin les politiques de cette région ont entendu un certain nombre de messages provenant des populations rurales, qui sont inquiètes pour la ressource en eau de leur bassin versant. Pour revenir de manière un peu plus « terre-à-terre », je voudrais résumer rapidement qu'en 2004 le conseil général de l'Hérault a voulu faire des essais de forage pour prélever de l'eau. L'eau souterraine des bassins versants des Cent-fonts, du Lez, Larzac Sud, pour amener cette eau – d'après les concepts et d'après les études qui avaient été données par le conseil général – à Montpellier, dans le cadre du projet du conseil général de « L'eau pour tous », sur le département de l'Hérault.

Le problème, c'est que ce concept avait été déjà réalisé en 1992 par la Compagnie Générale des Eaux, qui était une entreprise privée, et qui avait abandonné ce projet. En 2004, le Conseil général en ayant connaissance quand même de cette étude, a pris le risque financier de 9 à 10 millions d'euros, de faire ce projet en sachant que le 4<sup>ème</sup> jour du forage en 2004, les pompes pompaient de l'air. Le 5<sup>ème</sup> jour il y avait intrusion du fleuve Hérault. Nous étions passés du passage en eau potable en eau brute, puisque les pompes ramenaient de l'eau du fleuve Hérault, parce que la source des Cent-fonts est à 30 mètres du forage.

Ce que je voudrais dire, pour faire court, c'est que ce projet est indispensable pour les équilibres des écosystèmes de la garrigue. C'est le premier point.

Le deuxième point : certes, tout le monde est conscient aujourd'hui que la ville, la conurbation de Montpellier, le territoire sont en train de s'agrandir, et qu'il y a des besoins qui sont sans cesse grandissants. Cependant, le projet du Bas-Rhône est indispensable, parce qu'il va répondre à une demande urgente. Mais ne nous leurrions pas, à moyen terme et à long terme, en 2050, la région sera obligée de dessaler l'eau de mer, comme cela est fait en Chine aujourd'hui. Il y a 65 stations de dessalement. Nous serons obligés de le faire.

Je viens ici – pas pour moi – au nom des personnes qui ne peuvent pas parler ou qui ont peur de parler, parce que nous avons subi des pressions. Les collectivités ont été instrumentalisées pour nous empêcher de parler. Aujourd'hui dans le débat, nous n'avons jamais été invités. Je ne suis qu'un simple porte-parole, mais le président de l'association n'est rien de moins que Monsieur Philippe Machetel, le maire de Saint-Guilhem-le-Désert, directeur de recherche au CNRS.

Il n'a jamais été invité. Et pourtant ce qu'il a à dire, c'est très important. Je demande ce soir officiellement que son identité soit notée, pour qu'il puisse être invité au prochain débat et que les territoires de cette zone du Grand-Pic-Saint-Loup et du Larzac Sud soient protégés d'une menace où on risque de prendre l'eau de Pierre pour la mener chez Paul. Ce n'est pas du tout concevable. Certes, nous devons partager l'eau, mais l'eau doit aussi rester à proximité des zones rurales qui vont en avoir besoin.

Deuxième chose : je voudrais dire là, puisque l'occasion m'en est donnée, que le conseil général de l'Hérault n'a jamais communiqué officiellement les chiffres du pompage à scandale de la source des Cent-fonts. Nous l'avons demandé, je l'ai demandé en juin, personnellement, et Madame Petard m'a répondu qu'elle ne donnait pas ce type d'information.

Je vous informe que cette histoire de source des Cent-fonts est un exemple de menace sur la ressource souterraine. Aujourd'hui c'est les Cent-fonts, demain cela pourrait être la source du Lamalou, la source du Rouet, la source du Lez, qui est protégée. Mais surtout, la source du Drac, sur le bassin versant Sud du Larzac, sur le bassin de la Grotte de Clamouse, où le Conseil général a fait des essais en catimini durant l'été 2011. Cela, personne ne le sait, sauf nous, le milieu spéléologue.

Je demande que l'Etat ce soir fasse la transparence et la lumière de ce qui se passe sur les territoires. Parce qu'ici, la plupart des structures et des collectivités sont inféodées à des systèmes. Nous, le peuple, nous subissons depuis des années un dictat d'une poignée de lobbies. Ce soir, je vous donne ma parole que si jamais le conseil général ne démantèle pas la source de Cent-fonts, c'est ce qui a été demandé au conseil général, il se passera de graves situations sur ce site. Je demande, dans un esprit pacifique, que la plupart des installations du conseil général pour la source des Cent-fonts soient complètement démantelées, parce qu'il y a un risque majeur pour les écosystèmes, pour le fleuve Hérault.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

On vous a largement écouté, c'était intéressant. Je voulais simplement signaler que si chacun prend la parole aussi longuement que cet intervenant, certains seront frustrés à la fin de la soirée, de ne pas avoir pu parler.

S'il vous plaît, vous avez bien sûr le droit de faire des interventions de principe, telle que celle qui vient d'être faite, mais il est surtout intéressant de poser des questions, parce que vous avez en face de vous des gens qui peuvent répondre. C'est quand même intéressant.

Claude- Sylvain LOPEZ

Mme Pétard, voulez répondre à cette intervention ? (signe de tête négatif de Mme Pétard) Non

### **Cathy VIGNON, Association Paillade Mosson Coulée Verte, agréée sur 29 communes du bassin versant du Lez et de la Mosson**

Je voudrais rebondir sur ce qui a été dit par ces messieurs, notamment sur trois points.

Premièrement les doubles réseaux. Je rappelle que quand j'avais posé la question de savoir quel impact cela avait, c'est-à-dire l'effet pervers. Est-ce que cela faisait réduire la consommation de l'eau globale, potable et non potable ? La réponse a été que cela l'augmentait de 20 %. Est-ce vraiment une solution ? Car lorsque l'on a de l'eau moins chère, on a tendance à en utiliser davantage. Je vous demande de bien réfléchir, avant de mettre en place cette solution.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

C'est une question ? On peut peut-être y répondre au fil de votre intervention.



**Cathy VIGNON**

Ce n'était pas une question. Je rappelle simplement ce qui avait été dit par la spécialiste que vous avez fait venir.

Ensuite, vous avez dit, monsieur, « l'allègement de la pression sur les milieux ». Là, je m'inscris en faux. Parce que quand on dit « allègement de la pression sur les milieux », vous voulez dire « allègement de la pression de prélèvement sur les milieux », ce qui n'est pas pareil. Parce que quand vous donnez de l'eau, vous permettez d'implanter de nouvelles populations qui sinon n'auraient pas pu s'implanter parce qu'il n'y avait pas d'eau. Plus il y a de population, plus il y a une pression qui est importante sur les milieux.

Une pression parce que l'on va multiplier les voies de transport, parce que cela va générer des pollutions atmosphériques, parce que l'on va avoir un mitage des terrains agricoles, parce que l'on va avoir une production importante d'eaux usées, et beaucoup de déchets. Pour moi, l'allègement de pression sur les milieux, c'est l'allègement de la pression de prélèvement. Je vous demanderais de bien noter cette nuance, parce qu'elle est d'importance.

Enfin, vous avez parlé des golfs. Le golf de Juvignac, je ne sais pas comment vous allez faire. Pour la bonne raison que la commune est liée par un bail emphytéotique de 75 ans, pour fournir de l'eau au golf. Actuellement, parce qu'elle a mis en place une pompe et qu'elle prélève dans le milieu naturel, cette eau finalement est gratuite. Pourtant, vous allez lui proposer de payer. Finalement, après avoir asséché la rivière Mosson, peut-être allez-vous assécher les finances de la commune ? Il faut y penser. J'ai entendu dire qu'elles étaient au rouge.

**Claude-Sylvain LOPEZ**

C'est une vraie question. Je ne sais pas, Monsieur Belluau, si vous avez une réponse à apporter ?

**Eric BELLUAU**

On va commencer par cette question-là. De fait, quand un utilisateur a une ressource gratuite, le fait de passer à une ressource payante, c'est loin d'être évident. Ce sont des questions que l'on ne se pose pas que pour le golf de Juvignac, on peut se les poser aussi sur les campings du littoral, sur la nappe astienne. Ce sont des situations – on en discute aussi avec l'agence de l'eau – où effectivement, cette substitution-là se fera sous la contrainte, si on peut dire. Soit par une prise en compte très vertueuse des aspects environnementaux. Un peu des deux : un peu de prise en compte vertueuse, et un peu de contraintes.

Nous avons globalement au travers des SAGE des règlements qui vont être faits, au travers des études sur les volumes prélevables, de la remise à plat des autorisations de prélèvement en 2014. Il y a un certain nombre d'éléments qui devraient permettre de mettre un cadre plus ou moins coercitif autour de ce type de ce prélèvement-là. Les choses ne sont pas simples. Il faudra certainement avoir des aspects un peu « carotte » et des aspects plus coercitifs. C'est en maniant ces éléments-là que l'on devrait arriver à basculer de prélèvements de ressources fragiles sur des ressources sécurisées, qui effectivement sont payantes.

Ce n'est pas facile, je vous l'accorde. C'est un objectif en termes de prélèvements. Là effectivement, nous sommes sur un golf qui a un impact sur la nappe, c'est notoire. Cela fait partie des choses qui ont été listées avec le SAGE, comme étant un objectif que l'on pouvait associer au maillon Nord Ouest Montpellier.

Sur les autres éléments, j'ai bien noté votre remarque sur la pression de prélèvement.

En ce qui concerne les doubles réseaux, nous sommes d'accord avec ce qui a été présenté par Marielle Montginoul. Quand on dispose d'une ressource moins chère, on a généralement tendance à utiliser plus d'eau. Cela pose la question des compteurs verts. C'est-à-dire que quand on a une même ressource qui est un réseau d'eau potable, et que l'on a un compteur sans taxe d'assainissement pour le jardin, on est amené à avoir une consommation un peu supérieure, c'est quelque chose que l'on ne nie pas.

Ce qui peut être intéressant dans les réseaux qui amènent de l'eau du Rhône, c'est que l'on a deux ressources. L'objectif est d'alléger l'usage de l'eau potable, c'est-à-dire que l'eau potable qui allait sur le jardin et qui faisait pression sur la ressource quand elle est fragile, ce qui est souvent le cas sur la ressource en eau potable, on ne la met plus dans le jardin on utilise l'eau du Rhône. C'est vrai que l'on va en utiliser un peu plus, mais l'objectif est de soulager la première ressource, qui est la ressource fragile en eau potable.

On ne nie pas qu'il puisse y avoir un usage un peu supérieur, mais l'objectif est d'amener une deuxième ressource, qui va alléger la ressource en eau potable.

### **Georges VINCENT, Président du Syndicat Mixte d'Eau et Assainissement du Pic-Saint-Loup**

Je ne vais pas parler du volet agricole, je crois que tout le monde est conscient aujourd'hui que l'agriculture a besoin d'eau. Une agriculture qui était considérée comme non-consommatrice d'eau, à savoir la vigne et l'olivier, on sait très bien aujourd'hui qu'avec un peu d'eau, on peut avoir meilleur, et de façon plus coordonnée.

Je vais me baser surtout sur le problème de l'eau potable. Nous sommes dans un territoire, cela a été dit et redit, qui est en forte croissance démographique. Il faut pouvoir alimenter en eau potable ces populations nouvelles. Qu'avons-nous comme ressources ? Pour le moment, les eaux souterraines. Et nous savons que ces eaux souterraines ont des limites. Si l'on veut respecter les écoulements de surface – c'est une nécessité – on est limité dans les prélèvements que l'on pourra faire dans notre sous-sol, et notamment dans le karst.

Il y a effectivement des ressources sur le territoire du Pic-Saint-Loup : nous avons actuellement à l'étude deux possibilités qui nous permettraient d'alimenter 5 à 6 000 habitants de plus, après c'est terminé. Donc, il faut que nous ayons une autre ressource. C'est là où l'eau brute et l'eau du Rhône ont un intérêt majeur. A savoir que l'irrigation des jardins, l'irrigation des espaces verts va permettre de soulager les consommations de pointe que nous avons en juin, juillet, août et septembre, et qui représentent 30 % de la consommation. En plus, cela se produit au moment où nous avons nos ressources à l'étiage.

Des débits de pointe au moment où nous avons le moins d'eau. Il faut arriver à soulager, il faut arriver à réduire cette surconsommation. Cela peut se faire avec les doubles réseaux.

Je voudrais quand même mentionner à cet effet une expérience qui a été faite sur un autre territoire. Un comparatif entre un habitat pavillonnaire disposant des doubles réseaux sur la commune de Saint-Mathieu-de-Trévières, et un habitat pavillonnaire à peu près identique, ne disposant pas des doubles réseaux, sur la commune de Saint-Jean-de-Cuculles. Si on fait la somme des deux, cela représente un peu plus, mais l'économie d'eau potable, et c'est cela qui est important en ce domaine, représente 50 % dans le secteur des doubles réseaux, par rapport à ceux qui ne l'ont pas. Je crois que là, il y a quand même un intérêt majeur à disposer des doubles réseaux.

Je voudrais revenir également sur le golf de Saint-Gély, que je connais bien, parce qu'il est sur ma commune. Le golf de Saint-Gély tire son nom d'un forage. En tirant l'eau de ce forage, il a asséché le forage communal, qui ne représentait pas un potentiel très important dans l'ensemble des ressources du Pic-Saint-Loup, c'était 2 % de nos besoins. Mais c'était quand même 2 %. Et aujourd'hui, on ne les a pas parce que le golf l'assèche. Si on arrive à irriguer le golf avec de l'eau du Rhône, on pourra peut-être récupérer cette ressource. C'est un deuxième point.

Concernant la potabilisation, nous sommes en discussion avec le syndicat Verts et Campagne, pour positionner une usine de potabilisation entre les deux syndicats, et pour injecter de l'eau potable fabriquée à partir de l'eau du Rhône sur les deux territoires.

Je prends fortement position : je crois quand même que l'on ne pourra pas se passer de cette eau. Nous en avons besoin. Il faut l'utiliser intelligemment, il faut mobiliser les ressources souterraines qui sont encore mobilisables intelligemment. Je suis à peu près d'accord pour dire que les Cent-fonts, il faut probablement faire une croix dessus. Mais nous avons d'autres possibilités, et nous avons surtout celle-là, c'est un besoin.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci pour cette intervention, et votre concision.

### **Christian DUPRAZ, Conseiller général du canton des Matelles**

J'aurais deux questions par rapport à ce qui vient d'être dit. Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur Georges Vincent, que la disponibilité d'un double réseau incite à la baisse de la consommation en eau potable. Mais cela a une conséquence importante qu'il faut que l'on souligne, c'est que quand un vendeur d'eau potable vend moins d'eau potable, il a toujours les mêmes frais d'exploitation. Le prix de l'eau potable va donc augmenter.

Cela, c'est un souci très important, parce que ce sont les gens qui n'ont pas de jardin qui vont en souffrir, au bénéfice de ceux qui ont des jardins. Je voudrais savoir s'il est possible de prévoir un mécanisme financier qui évite une hausse du prix de l'eau potable, liée à l'arrivée de l'eau brute ? A ce moment-là, on serait dans un système vertueux qui ferait que l'on paierait peut-être un peu plus cher l'eau brute, mais de manière à ce qu'il n'y ait pas d'effet social négatif : une hausse forte de l'eau potable, parce que la consommation d'eau potable a diminué.

J'ai un point deuxième technique que je voudrais évoquer, parce qu'il y a un scandale important dans le canton des Matelles, c'est le débit réservé du Lez, qui n'est pas respectée par l'exploitant actuel. C'est une menace importante pour la qualité de la vie dans le Lez. De ce point de vue-là, je voudrais savoir comment techniquement l'arrivée de l'eau brute sur notre territoire, va permettre de forcer Veolia et l'agglomération de Montpellier à respecter ce débit ? Parce qu'en fait, la consommation d'eau potable par Montpellier prise sur la source du Lez ne va pas diminuer, on le sait bien par les projections. Je ne vois donc pas par quel mécanisme l'arrivée de l'eau brute dans le canton va nous permettre d'obtenir enfin un respect de la rivière Lez ?

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci. BRL veut peut-être apporter des réponses à ces questions ?

### **Claude ALLET, Président du Directoire de BRL**

Bonsoir. Sur la question qui est posée, économique : quand on amène de l'eau brute sur un territoire, il y en a qui en bénéficient. Globalement sur les milieux c'est positif, mais cela pose la question de l'équilibre des comptes pour l'eau potable. C'est une vraie question.

C'est vrai que souvent, nous quand on développe un réseau d'eau brute, nous allons aussi desservir les usages que l'on dit « les moins nobles ». Ce n'est pas péjoratif pour l'agriculture, mais : l'agriculture, l'arrosage des grands espaces verts publics, les réserves à incendie, le lavage des rues de temps en temps. Nous amenons cette ressource qui profite à ces usages, où l'eau est payée peu cher par rapport aux autres usages.

Mais du coup, cela rend les autres ressources disponibles pour les usages les plus rémunérateurs, l'eau potable. C'est pour cela que le contribuable participe à ce genre de projet : une partie des bénéfices va aux non-utilisateurs directs de l'eau brute.

Aujourd'hui, ce qui pose problème, c'est que l'on a des comptes séparés dans les collectivités. Il y a le compte de l'eau potable, il y a le compte de l'assainissement, et l'eau brute on ne sait pas ce que c'est. Nous avons lancé une réflexion, en relation avec les ministères, pour voir si l'on ne pourrait pas avoir, on dit « service public à caractère industriel et commercial », un compte unique pour l'eau brute et l'eau potable. Dans ce cas-là, on pourrait faire une péréquation entre les deux, et c'est aussi pour cela que BRL avec la région, propose de ne faire que les réseaux structurants, et que ce soit les gestionnaires locaux qui soient les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires de l'ensemble des réseaux de distribution. S'il y a un gestionnaire unique, ce sera d'autant plus facile de faire la péréquation.

Je voudrais rajouter un autre élément à ce qu'a dit Eric Belluau sur les golfs. On a dit que pour faire chacun des maillons, il y aura une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Là, nous en sommes au schéma directeur, les études très préalables. Nous avons dit aussi que nous allons prendre en compte les engagements de tous les acteurs.

Il est clair, pour BRL exploitant, que pour lancer la partie qui va desservir le golf de Juvignac, il faudra que l'on ait conclu avec l'appui de tous, un accord avec le gestionnaire du golf pour qu'il passe à la desserte de cette opération. On ne va pas lancer un tuyau sur le territoire si on n'a pas de

contrat avec les clients potentiels. Les accords de substitution de ressources seront préalables au lancement des travaux.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Vous ne voulez pas vous faire l'avocat de Veolia, vous ne répondez pas à sa place sur la question des prélèvements abusifs ?

Signe de dénégation de M. Allet

### **Etienne DRESSAYRE, BRL**

Je voulais juste apporter un complément à ce que Claude Allet a dit, par rapport au double réseau, et à votre question, monsieur. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que lorsque l'on met des doubles réseaux, dans la très grande majorité des cas, c'est souvent sur des nouveaux quartiers.

Pourquoi ? Parce qu'il est très difficile de poser des nouveaux réseaux dans des quartiers existants. Cette eau de double réseau, en fait, va limiter l'augmentation de la consommation d'eau potable, plus que de la réduire. En fait, nous sommes dans une logique de dynamique urbaine, et ces doubles réseaux vont venir essentiellement dans les nouveaux quartiers. C'est un facteur important, qui fait qu'en fait, cela ne fait pas baisser intrinsèquement les recettes de l'eau potable, mais cela les fait augmenter moins vite dans l'autre régime.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci de ce complément de réponse. Juste une petite précision, mais très courte, s'il vous plaît.

### **Un intervenant**

Sur le golf de Saint-Gély, les gestionnaires sont tout à fait d'accord pour utiliser l'eau du Rhône. Pourquoi ? Aujourd'hui, ils ont un coût d'exploitation à pomper l'eau, l'amener dans un réservoir, la distribuer, etc.

Deuxièmement ils ont des risques : si une année nous avons une sécheresse, ils ont un risque majeur, c'est celui de ne pas avoir d'eau. Et là le golf, ce serait un paillason. Ils sont tout à fait d'accord pour utiliser l'eau du Rhône, qui est une sécurité bien plus grande que ce que leur produit aujourd'hui ce forage.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Voilà une réponse qui va satisfaire sans doute beaucoup de personnes. Au point où nous en sommes, je vais vous redonner la parole après, mais il y a des interventions qui sont prévues, et je vous propose de souffler, en ce qui concerne la salle. Il faut aussi avoir une certaine considération pour les personnes qui doivent intervenir, et qui sont venues pour cela.

Nous avons parlé tout à l'heure de concertation, notamment avec les CLE et les SAGE. Cela tombe bien, puisque nous avons parmi nous la Présidente de la CLE et du SAGE de l'Hérault, Madame Petard, qui est aussi Vice-présidente du Conseil général, et qui nous fait l'honneur d'intervenir. Madame, vous avez la parole.

## **Intervention de Monique PETARD**

### **Présidente de la CLE et du SAGE de l'Hérault, Vice-présidente du Conseil général**

C'est donc au titre de la présidence de la CLE et du SAGE que j'interviens ce soir. Le SAGE, c'est le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. Il est un outil sur un bassin versant, pour une gestion intégrée de l'eau sur ce bassin versant.

Le bassin versant qui est considéré par ce SAGE, c'est un bassin de 750 km<sup>2</sup>, 420 000 habitants, 18 % de surface urbanisée. Ce SAGE a été approuvé en 2003. Sachez que ce SAGE a réuni toutes les communes et communautés de communes du bassin versant. Egalement les associations et un certain nombre de chercheurs qui participent à la création de ce SAGE.

Ensuite, il faut retenir que le SAGE va avoir de l'importance par rapport à ce qui vient d'être dit, sur des autorisations qui ont été données en d'autres temps et d'autres époques, et qui aujourd'hui vont peut-être être à réviser. On évoquait les golfs tout à l'heure.

Ce SAGE a été approuvé en 2003, mais c'est un outil réglementaire qui est opposable. Opposable aux collectivités, opposable à l'Etat, opposable au SCOT, au PLU, et opposable aux tiers.

C'est la gestion de l'eau, concertée avec toutes les parties concernées, qui s'impose avec d'autres outils réglementaires. Le besoin actuel de ce bassin versant pour tous les usages, on a parlé tout à l'heure de l'eau et de l'agriculture, aujourd'hui c'est 42 millions de m<sup>3</sup>.

Nous venons de faire un diagnostic, parce que ce SAGE a dix ans déjà, et nous sommes en révision du SAGE. C'est-à-dire que nous le réécrivons en fonction des nouvelles données sur ce territoire. Vous voyez qu'il part de très haut : Saint-Mathieu, et qu'il descend jusqu'à Vic-la-Gardiole. Il comprend le Lez et la Mosson. C'est tout un ensemble systémique extrêmement complexe, sur lequel nous devons veiller.

Les besoins en 2021, puisqu'un diagnostic vient d'être fait sur ce bassin versant, sont estimés entre 7 et 10 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires à trouver. Ce diagnostic a été rendu en avril 2011, il est extrêmement récent.

Ce SAGE a quatre orientations. Vous allez forcément retrouver des choses qui ont déjà été dites :

- préserver et améliorer les ressources en eau ;
- réduire le niveau de risque inondation. Il faut savoir que lorsque nous avons des orages comme nous avons vécu ces derniers temps, le Lez et la Mosson peuvent arriver jusqu'à 900 m<sup>3</sup>/s. Vous

imaginez, quand il y a un vent de Sud-est avec la mer qui rentre, et qui ne permet pas à cette eau de s'évacuer, le risque inondation de ce SAGE ;

- préserver et restaurer les milieux aquatiques, les zones humides et leur écosystème. Voilà un des objectifs de ce SAGE. Cela a été évoqué, et j'y reviens volontiers : quand on dit préserver et restaurer les milieux aquatiques, ce ne sont pas que les étangs. C'est évidemment la gestion des étiages. Pour répondre aux besoins futurs, il faut veiller à ces étiages, sans aggraver les étiages naturels. Il y a eu un échange tout à l'heure entre Christian Dupraz et l'agglomération de Montpellier. En effet, nous sommes au travail là dessus, car le débit réservé doit être révisé ;
- améliorer l'information et la formation et développer. C'est un des objectifs que l'on s'est fixés. Nous travaillons beaucoup en direction des écoles, des collèges. Nous avons même des formations qui sont prodiguées aux personnes que cela intéresse, à travers le milieu associatif.

Aqua Domitia et le SAGE, qu'est-ce que cela donne ? Il faut qu'Aqua Domitia aille dans le sens des objectifs du SAGE, à partir du diagnostic que je viens d'évoquer, d'avril 2011. C'est bien évidemment l'usage d'Aqua Domitia pour alléger la pression sur les ressources.

Sécuriser cette ressource et favoriser la distribution de l'eau brute potable pour certains usages. On l'a dit, c'est clair, le bassin est déjà en déficit quantitatif. Cela, c'est le SDAGE. Le SDAGE, c'est un bassin versant plus large, dans lequel s'inclut le bassin versant Lez, Mosson, Etangs Palavasiens. C'est le grand bassin versant Rhône-Méditerranée-Corse. Et qui bien sûr, lui aussi fait ses études, et est en interaction avec les SAGE qui constituent son périmètre.

### **Les risques à éviter**

- La mutation des pratiques agricoles qui seraient très consommatrices d'eau. On a de l'eau qui arrive, « chouette », bien évidemment allons-y, mettons du maïs et des melons. Non, il faudra veiller là-dessus, ce n'est pas possible.
- Nous sommes au travail au Conseil général de l'Hérault sur la question de la vigne : les gens de l'agriculture chez nous sont en train de réfléchir avec la profession, vis-à-vis du plan climat territorial que nous mettons en place d'ici à 2100, il va y avoir une mutation sur le territoire, qui est déjà en train de passer en zone semi-aride. Nous avons des tas d'indicateurs là-dessus. Avec les espèces d'ailleurs qui progressent et qui remontent vers le Nord. La profession et les gens de l'agriculture sont en train de réfléchir à des cépages qui seraient plus adaptés, et qui résisteraient mieux au stress hydrique. La réponse n'est pas celle d'additions d'eau, mais il nous faut aller plus loin et prévoir plus loin. Cela n'empêche pas évidemment de penser à l'irrigation. Une irrigation raisonnée, mais les viticulteurs le savent très bien. Nous savons qu'en 2100, il est attendu +4°.
- Sur la Méditerranée, nous en faisons partie, nous avons pris 1,5° de plus que la moyenne mondiale depuis 50 ans. A la réunion de Copenhague, on disait : pourvu que l'on ne dépasse pas 2°. C'est 4° en 2100 qui sont annoncés. Il nous faut être dans des réponses immédiates parce que les gens en ont besoin, et il n'est pas question d'ignorer les besoins immédiats. Et en même temps, il faut travailler à trois vitesses : court terme, moyen terme, long terme.
- Il faudra faire attention aussi à un objectif qui est important en tous les cas pour le Conseil général de l'Hérault : on ne peut pas amener de l'eau en plus, sans considérer que les

fonctionnalités actuelles aient un rendement de réseau correct. Il y a des réseaux aujourd'hui qui perdent 50 % d'eau. On ne peut pas amener de l'eau en plus, sans être dans une démarche d'économie d'eau parallèlement sur le rendement des réseaux. Nous avons fixé un objectif pour l'ensemble du département, de rentabiliser les réseaux à 75 %. Il va falloir une fiabilisation des réseaux. C'est un schéma directeur de l'eau que l'on est en train de regarder ensemble. Aqua Domitia, c'est un des éléments.

- Il ne faudrait pas, parce que l'on a l'eau qui arrive abondamment, relâcher notre effort sur les bonnes pratiques que nous avons essayé de mettre en place. Et tout le travail de la viticulture, des arboriculteurs, etc., sur la limitation des phytosanitaires, parce que nous savons bien qu'ils partent dans les nappes phréatiques par ruissellement et par pénétration. L'arrivée de l'eau ne doit pas nous faire nous relâcher sur toutes ces stratégies que l'on a mises en place ensemble.

Il va s'agir de poursuivre la connaissance de l'eau, parce qu'il y a des tas d'inconnus. Il y a des choses que l'on ne connaît pas, et s'inscrire dans la réflexion en cours. Le SAGE demande qu'une solution ne soit pas retenue sans être comparée à toutes les autres possibilités.

### **Les études en cours**

Je conclus par les trois études en cours. Je ne peux pas vous les présenter ce soir, parce qu'elles ne sont pas terminées.

- Etude karst Mosson
- Etude karst Lez. 90 % de l'eau potable est prélevée sur le Lez.
- Etude de la gestion quantitative de la ressource en eau. Cette étude est très importante, parce qu'elle va définir des volumes prélevables.

Aqua Domitia doit s'inscrire dans la réflexion qui est menée dans le cadre de cette étude en cours, et notamment sur la définition des volumes prélevables. Et voir où il faudra amener un complément, et pour quels usages.

Voilà, je vous remercie.

**Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci pour cette intervention.

**Christian JEAN, conseiller général et vigneron**

Je voudrais juste réagir à ce que vient de dire ma collègue excellemment, sur la politique départementale. Je voudrais insister tout particulièrement sur les choix politiques qui ont été faits au niveau du département, en matière d'aménagement hydraulique.

Les choix qu'a faits le département ont été faits pour soutenir l'agriculture de ce département qui, quand vous regardez le territoire sur lequel nous sommes aujourd'hui, c'est tout juste 20 % du



territoire qui est concerné par l'agriculture. Ce n'est pas énorme. Si l'on ne veut pas demain que ce périmètre périclite, il y a intérêt à être très attentif à la situation que traversent les agriculteurs. Cela a été dit par d'autres dans cette assemblée.

J'insiste particulièrement sur un point : dans le même temps que le département soutient la mise en place d'un certain nombre de réseaux, nous avons une convention avec l'Ecole supérieure agronomique de Montpellier, pour qu'il y ait un transfert de technologies auprès des agriculteurs, sur toutes les techniques et technicités qui permettent de préserver la plus grande efficacité et efficacité dans la mise en eau de ces périmètres-là. Je veux dire que toutes les précautions sont prises pour qu'il y ait une plus grande économie qui soit. Les agriculteurs se veulent très attentifs à cette préoccupation, et ils connaissent le prix de l'eau. Je crois qu'aucun agriculteur n'oublie l'histoire de Manon des Sources, il faut le savoir.

Je voudrais que l'on ait bien présent à l'esprit que quand on parle d'agriculture, c'est de la façon la plus raisonnée et la plus économe qui soit.

#### **De la salle . Jean-Claude FAVIER, Eau secours 34**

Vous ne donnez la parole qu'à des élus. Vous me refusez la parole dans la salle. Cela fait trois réunions auxquelles j'assiste, c'est la plus décevante que j'ai connue.

#### **Claude-Sylvain LOPEZ**

J'en suis désolé, parce que je la préside. (le président l'invite à patienter en lui assurant qu'il aura la parole après l'intervenant qui suit et, alors qu'il quitte la salle....) Je vous rappelle que vous pouvez vous faire interviewer et faire une vidéo.

#### **De la salle**

Il veut prendre le micro. Il a le droit de prendre la parole. Cela fait deux fois que l'on écoute le Conseil général, Madame Petard et Monsieur Forest. Il faut donner la parole au peuple, autrement il va venir prendre le micro.

## **Intervention de Sébastien FOREST**

### **Directeur du pôle environnement eau – Conseil général de l'Hérault**

Bonsoir, Messieurs, Mesdames. Je suis un peu gêné de m'exprimer devant un ancien président et plusieurs conseillers généraux, je vais parler sous leur contrôle. Je vais essayer d'être bref, puisqu'un certain nombre de choses que j'avais prévu d'évoquer ont déjà été évoquées.

## **Les méthodes utilisées pour analyser les besoins**

Je dois vous présenter les méthodes que nous avons utilisées pour analyser les besoins et travailler sur les réseaux de desserte du territoire en eau brute.

C'est une méthode progressive. Nous sommes partis d'analyses à l'échelle régionale, à l'échelle départementale et par bassin versant, pour dégrossir le sujet. Ensuite, nous avons recherché sur le territoire les meilleures solutions, en partant des économies d'eau, des ressources locales. Nous avons élaboré des schémas directeurs de recherche en eau brute pour trouver les meilleures solutions.

Les zones sur lesquelles nous avons travaillé en partenariat avec les collectivités locales, ce sont des zones cohérentes, correspondant à des maîtrises d'ouvrage compétentes pour intervenir ensuite dans les réalisations. C'est une méthode éprouvée, où nous analysons les besoins, la demande, les ressources, et nous recherchons les meilleures solutions pour répondre à ces besoins en étant prospectifs, mais raisonnables dans les perspectives.

Sur le territoire qui nous concerne, nous avons réalisé ce genre de démarche de schéma directeur pour :

- la Communauté de communes de l'Orthus ;
- le Syndicat Garrigues Campagne ;
- le SMEA du Pic-Saint-Loup ;
- la communauté d'agglomération de Montpellier.

## **Les résultats obtenus**

Nous obtenons des projets de desserte là où les réalisations peuvent être financées. Cela limite fortement nos capacités. Il y a des interrogations de terrain auprès des différents utilisateurs, des communes, des agriculteurs.

Sur la Communauté de commune de l'Orthus, il y a deux types de projets. Des projets qui sont indépendants de la réalisation Aqua Domitia, qui mobilisent des ressources locales, qu'il faut développer. Je voudrais indiquer que le département s'est préoccupé de développement des réseaux d'eau brute depuis fort longtemps, depuis 20 ans, et a développé des réseaux sur son territoire.

Je voudrais citer en particulier l'ossature de Teyran qui a été dimensionnée, pour permettre ensuite la réalisation du projet sur le reste du territoire. Un projet dépend de l'ossature Aqua Domitia.

Le total des projets est autour de 15 millions d'euros.

Sur le syndicat Garrigue-Campagne, trois projets ont été identifiés. Ils ne dépendent pas du dossier Aqua Domitia, mais ils mobilisent des ressources du Rhône, qui arrive déjà sur ce territoire-là. Nous sommes sur à peu près 10 millions d'euros.

Sur le secteur du Pic-Saint-Loup, deux projets principalement le long de l'artère, qui sont totalement dépendants de la réalisation du projet et de cette artère. Nous sommes sur des sommes

plus importantes, 26 millions d'euros. Mais ensuite dans l'avancement du schéma directeur, on s'est rendu compte que tout n'était pas réaliste. La branche qui va sur la partie Ouest a été plutôt abandonnée.

Le secteur de Montpellier, nous avons quatre secteurs qui ont été identifiés comme devant être desservis. Tous ne dépendent pas du maillon Nord-Ouest, certains dépendent de réseaux déjà existants qui peuvent être réalisés plus rapidement. D'autres du maillon suivant, qui est le maillon Val-d'Hérault.

Nous avons un ensemble de projets qui représente 28 millions d'euros. L'ensemble de ces projets représente des sommes très importantes. Ces projets sont très coûteux, donc difficiles à réaliser.

Un petit tableau qui récapitule par collectivité ce qui a été réalisé, en reprenant les coûts. Au total, nous sommes à un peu plus de 40 millions d'euros de projets, dont 20 millions sont liés au projet Aqua Domitia, l'artère dont nous parlons.

### **Les difficultés de financement**

Je voudrais conclure en signalant les difficultés de financement auxquelles ces projets sont confrontés.

Les maîtres d'ouvrage, ce sont essentiellement des maîtres d'ouvrages locaux, donc la prise en compte de ces projets n'est pas simple pour eux. Désormais, c'est la Communauté de commune du Grand-Pic-Saint-Loup qui a pris ces compétences, l'agglomération de Montpellier et le syndicat Garrigue-Campagne sur une partie du territoire.

BRL ou des ASA peuvent prendre des maîtrises d'ouvrage, mais ce n'est pas forcément facile à avancer.

Signaler l'absence de l'Etat. Auparavant, ce type de projet était largement financé par l'Etat. Aujourd'hui, l'Etat s'est totalement désengagé de ces projets, et cela pose beaucoup de difficultés pour leur réalisation.

Le financement du FEADER qui a été évoqué, nous y travaillons collectivement depuis pas mal de temps. Nous espérons une issue favorable, mais rien n'est acquis, et cela retarde les réalisations notamment de projets qui pourraient se réaliser de façon rapide.

L'intervention de l'agence de l'eau qui est limitée à des projets qui soulagent les ressources.

Les financements région-département, qui sont des financements sur lesquels on compte pour faire avancer au maximum ces projets. Comme cela a été évoqué, on fait appel aux bénéficiaires de ces projets pour participer au financement.

Nous nous soucierons de la viabilité économique et du fonctionnement de ces installations. Ce qui explique que des fois certains projets qui avaient été imaginés en même temps, ne pourront pas voir le jour parce qu'il y a des impératifs financiers et de fonctionnement.

**Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci, Monsieur Forest.

Monsieur qui vouliez la parole, nous vous écoutons. Voyons si vous serez raisonnable quant au ton que vous allez employer, et aussi quant au temps que vous allez consacrer à votre intervention. Merci.

## **Echanges avec le public**

**Jean-Claude FAVIER, Association Eau Secours 34**

Je crois que ces réflexions sont un peu superflues. Je crois que c'est un débat public, c'est pour cela que tout à l'heure je n'étais pas du tout satisfait de la façon dont il pouvait se dérouler, puisque jusqu'à présent dans les prises de parole, il n'y avait eu que des élus, excepté deux personnes. Si cela vous satisfait, moi pas.

Ceci étant, une assistante m'a bien fait comprendre qu'il valait mieux intervenir. Je suis d'accord avec elle. D'autant plus que je n'ai pas une question inouïe à vous poser.

Simplement, quand je vois le coût du travail qui va être fait, l'hypothèse basse concernant les deux chaînons, c'est 75 millions d'euros. Ce travail sera effectué avec nos impôts. Il n'y a pas d'hypothèse haute. Cela veut dire quoi ? J'aimerais savoir quelle est l'hypothèse haute ? Est-ce que c'est le double ? Est-ce que c'est trois fois plus ? On ne sait pas.

D'autre part, s'il n'y a pas de financement européen, est-ce que le projet est toujours viable ? Le canal Philippe Lamour est déjà utilisé jusqu'à la station de Mauguio. Seulement 25 % des possibilités mises à disposition sont utilisées. Est-ce que l'on sait que suite à ce travail, il y aura plus de 25 % de personnes qui sont prêtes à payer l'eau qui sera apportée par Aqua Domitia ?

**Eric BELLUAU**

Les 75 millions que vous citez, c'est 50 millions liés à l'adducteur, et 20 à 25 millions. Quand vous me dites qu'il n'y a pas d'hypothèse haute : en fait l'hypothèse basse est un peu en dessous de 50 millions sur Aqua Domitia, nous avons voulu simplifier dans la présentation. Sur les réseaux de desserte, 20 millions.

25 millions sur les réseaux de desserte, nous sommes plutôt sur une hypothèse haute. L'hypothèse haute sur Aqua Domitia, nous sommes à 55 millions d'euros. En gros, la fourchette reste à peu près dans ces eaux-là.

Comme le disait Sébastien Forest, nous sommes aujourd'hui sur une approche économe des financements publics. Nous vous avons parlé surtout de l'hypothèse basse, parce que l'on s'oriente plutôt vers ces hypothèses basses. N'ayez crainte que les budgets ne soient multipliés par trois, je ne pense pas que l'on soit à l'EPR ce soir.

En ce qui concerne les crédits européens, j'aurais tendance à me tourner plutôt vers la région. Mais effectivement, s'il n'y a pas de crédit européen, cela va handicaper la réalisation du réseau de dessertes, c'est clair. Nous attendons les crédits européens à hauteur de 35 %, c'est en gros le niveau attendu. Effectivement 35 % en moins, cela ne veut pas dire qu'il ne se fera rien, mais il se fera moins, et moins vite. C'est un élément qui va peser sur la faisabilité et le calendrier.

C'est pour cela que beaucoup d'efforts ont été déployés pour convaincre la Commission européenne de l'utilité de mobiliser ces crédits. Nous espérons que le travail de conviction qui a été fait, et qui s'est traduit le 18 octobre dernier par la visite de la Commission européenne, nous espérons que le message est passé.

Dernier élément, les taux d'utilisation. Le chiffre de 25 %, c'est quelque chose qui tourne dans ce débat depuis le début, qui n'a pas vraiment de réalité. C'est-à-dire qu'en gros, 25 %, c'est basé sur les surfaces irriguées par rapport aux surfaces équipées. Cela veut dire qu'en gros nous n'avons que 25 % des surfaces qui sont irriguées par rapport aux surfaces équipées. Le chiffre est en fait supérieur à cela, et on doit vous dire aussi que nos surfaces équipées ont été largement érodées par l'urbanisation. Aujourd'hui les surfaces sur lesquelles on base ces calculs sont fausses, parce que nous n'avons pas réactualisé exactement les surfaces équipées.

Ce chiffre de 25 % est faux déjà, parce que rien qu'en utilisant les surfaces équipées initiales, nous sommes plutôt à 30 %, 35 %. Nos surfaces équipées ayant été érodées, nous sommes certainement au-dessus de cela. Ceci dit, nous n'avons pas 100 % des surfaces équipées qui sont irriguées, mais cela ne veut pas dire non plus que ce soit un constat d'échec. Quand on équipe un territoire, ce territoire vit et bouge, il y a de la rotation. On ne pourrait pas avoir 100 % de surfaces équipées sur un territoire, il faut que les cultures tournent.

Et puis, effectivement, nous sommes aussi tributaires de la santé économique des différentes filières. C'est vrai que dernièrement les fruits et légumes ont plutôt subi de plein fouet la crise, et que cela s'est traduit aussi par une baisse des surfaces irriguées.

Après, effectivement, aujourd'hui sur des nouveaux projets, on se préoccupe bien sûr au plus haut point de ce taux d'utilisation. C'est pour cela que l'on disait tout à l'heure qu'avant de lancer le projet, il y aura cette phase de précontractualisation qui sera indispensable, et qui va engager les utilisateurs sur la durée. Pas sur 50 ans, on ne peut pas forcer les gens à avoir cette vision-là. Mais la dizaine d'années, c'est l'horizon sur lequel nous allons demander aux gens de s'engager.

Il va y avoir cet effort de contractualisation avec les utilisateurs. Par exemple, si on prend l'option ASA sur certains territoires, c'est une option qui structure aussi la demande sur de longues périodes, puisque les propriétaires sont engagés sur une période indéterminée, puisque c'est le propre de l'ASA.

Effectivement, nous sommes tout à fait attachés à avoir un taux d'utilisation tout à fait satisfaisant sur les futurs projets.

### **Marie-France GUY, citoyenne**

J'ai une simple demande à formuler : j'aimerais bien que les champs qui sont irrigués avec l'eau du Rhône soient indiqués. Pour ne pas manger ce qui vient de ces champs-là, tout simplement. Merci.

**Claude-Sylvain LOPEZ**

Une question qui concerne la pollution, peut-être pouvez-vous répondre ?

**Eric BELLUAU**

Derrière votre remarque, il y a la crainte de la pollution. Cela fait partie des choses qui ont été relevées par les enseignements du débat. Il y a eu une réunion thématique entière qui s'est déroulée à Montpellier. Nous avons passé trois heures et demie sur le sujet : qualité de l'eau du Rhône, risque de pollution. Je vais essayer de vous faire une réponse forcément caricaturale, parce que très courte. Je vous encourage à aller sur le site du débat, et vous y trouverez toutes les interventions. Il y avait des gens de la DREAL, de l'Agence de l'eau, de la Faculté de pharmacie, de l'ONEMA, de l'Agence régionale de Santé, qui se sont exprimés sur le sujet.

Globalement, c'est vrai que l'eau du Rhône a une image déplorable aujourd'hui, en particulier à cause d'un certain nombre de risques physiques et chimiques, qui sont liés aux zones traversées par le Rhône. On pense à la radioactivité, aux PCB. L'eau du Rhône paradoxalement s'est plutôt améliorée sur les dix dernières années, qu'elle ne s'est dégradée. Cela vient complètement à l'encontre des idées reçues autour de cette table, parce qu'on a le sentiment qu'elle est totalement pourrie par les PCB.

En fait, globalement c'est une ressource qui s'est plutôt améliorée. Les assainissements de toutes les industries et toutes les villes qui relâchaient leurs eaux usées dans le fleuve se sont nettement améliorés. Nous avons une eau qui est plutôt meilleure, qui est sous très haut contrôle, parce que tout le monde l'analyse dans tous les sens.

Vous avez une analyse qui est faite sur les eaux brutes, sur les eaux potabilisées. On peut déjà vous rassurer sur la qualité de l'eau potabilisée, et l'agglomération de Montpellier qui l'utilise n'est pas la seule. On peut vous garantir qu'il n'y a aucun problème de potabilisation. Je dirais que « qui peut le plus peut le moins. » C'est-à-dire que les normes de potabilisation sont tellement élevées et strictes, que l'on peut vous rassurer sur l'utilisation de l'eau brute. C'est vrai que cette eau brute contient des éléments chimiques, à des doses très faibles. Ces doses très faibles peuvent poser des questions pour la potabilisation, mais là-dessus je tiens à vous rassurer, elles sont tout à fait compatibles avec l'usage de potabilisation de cette eau.

En matière d'utilisation pour l'agriculture, elles ne posent pas de problème. Nous avons vérifié. Je vais essayer d'illustrer cela avec les PCB et la radioactivité. En ce qui concerne les PCB par exemple, si on quantifie ce qu'il y a dans les sédiments, parce que les PCB ne sont pas dans l'eau, ils sont dans les sédiments du Rhône, et donc dans les sédiments qui ont pu rentrer dans le réseau BRL.

Si on quantifie les PCB qui sont dans les sédiments, et la quantité que peut apporter un agriculteur même en utilisant 5 000 m<sup>3</sup>/ha, qui va être une quantité énorme pour un maïs par exemple. Même sur des quantités comme cela, vous êtes très largement en dessous des quantités qui sont admises dans le cas des épandages agricoles. Cette eau du Rhône n'est pas génératrice d'une pollution massive. L'eau du Rhône est utilisée depuis 50 ans sur les périmètres gardois, et aujourd'hui il n'y a aucune contamination constatée, ni même soupçonnée des nappes ou des terres irriguées avec l'eau du Rhône sur les Costières.

Pour finir sur les PCB, l'Etat dans le cadre du plan Rhône – parce que quand je vous disais que les ressources étaient largement sous contrôle – a lancé un plan spécifique autour de la ressource Rhône sur les PCB. Il y a eu des études sur les risques de pollutions des sols qui sont régulièrement submergés par l'eau du Rhône. Par exemple, on a montré qu'il n'y avait pas de trace de PCB à des hauteurs plus importantes que la trace normale, la présence naturelle de ce type de produit.

Nous avons vérifié également qu'il n'y avait pas de transfert dans les plantes. Par rapport à votre question sur le fait de ne pas manger les produits, déjà je peux vous rassurer sur les PCB : cela ne passe pas dans les plantes.

La radioactivité c'est la même chose. Nous avons travaillé avec l'Institut de Recherche et de Sécurité Nucléaire : il n'y a pas d'accumulation. Les quantités de radioactivité qui sont contenues dans l'eau et dans les sédiments sont telles qu'il n'y a pas d'accumulation de matière radioactive dans les sols irrigués. Il n'y a pas de transfert dans les plantes.

Nous avons aujourd'hui une idée déplorable de la qualité de l'eau du Rhône, et on s'imagine que c'est un poison puissant qui va polluer les terres. Je comprends votre attachement à l'environnement assez exceptionnel de ce territoire. Je sais que je vais avoir du mal à vous rassurer, mais je voudrais vous rassurer sur le fait que le risque n'est pas patent. Les normes sont très strictes pour la potabilisation, et c'est là-dessus qu'il pourrait y avoir le plus de problèmes. Je tiens à vous rassurer, il n'y en a pas. Pour l'utilisation de l'eau brute dans l'agriculture, il n'y a vraiment aucun problème.

### **Marie-France GUY**

Si vous pouviez noter que je maintiens quand même ma demande.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Je crains que votre demande ne soit du domaine législatif ou réglementaire, ou peut-être de la création d'un label. Je ne crois pas que BRL puisse vous répondre sur ce sujet. En tout cas, comme l'a dit Monsieur Belluau, il a tenté de vous rassurer.

### **Jean-Louis COUTURE, habitant de la zone, usager de l'eau, client de Veolia, contribuable**

Cela fait beaucoup de casquettes, et on peut intervenir, je pense, à ces titres. J'ai plusieurs questions.

J'ai bien noté que le projet Aqua Domitia, c'est un schéma directeur qui donne une direction. Cette direction a plusieurs articles, et je vous demande si vraiment tout cela est compatible. La gestion de la demande en eau et les économies d'eau, est-ce que c'est vraiment compatible avec une démarche d'offre ? Nous avons souligné de contradictions qui pouvaient exister là-dessus. Cela fait quatre ou cinq réunions que je suis, et je ne suis pas tout à fait convaincu encore. Quand on a des réseaux hydrauliques, il y a toujours un usage qui est dominant, qui finit par commander les autres, et les réduire à la portion congrue. L'équilibre n'est peut-être pas toujours à respecter. Là, comme ce sera

l'urbain qui sera dominant, et que l'offre d'eau servira aussi à accroître la zone urbaine, je pense que l'usage environnemental, l'usage agricole ou autres risquent de faire un peu désuets.

Pourquoi ne ferait-on pas un schéma directeur alternatif, qui serait basé essentiellement et uniquement sur les économies d'eau ? Pour voir les reports d'eau uniquement au niveau local, sans faire venir l'eau du Rhône. Ce serait peut-être le schéma directeur alternatif qu'il faudrait étudier, qui éviterait peut-être de s'endetter ou de presser le contribuable d'une manière importante. Est-ce que c'est possible ?

J'ai une remarque sur la qualité de l'eau : je me pose toujours aussi des questions : pourquoi ne publie-t-on pas les résultats d'analyse d'eau du Rhône sur le site des collectivités ou le site de BRL ? C'est un système d'autocontrôle, si j'ai bien compris, qui est fait. A ce moment-là, mettons en ligne tous les résultats d'analyses. Je pense qu'il y a dans le public suffisamment de compétences, que l'on peut trouver à droite et à gauche, au niveau des associations, etc., pour faire une expertise critique de cela.

Je rappelle quand même que les données de qualité de l'eau à l'échelle nationale, elles sont traitées par une architecture institutionnelle très complexe, qui n'est pas toujours très fiable. J'engage les gens à aller voir un site qui s'appelle [eau-evolution.fr](http://eau-evolution.fr), qui a été monté par une polytechnicienne qui a été licenciée par le ministère de l'Environnement, sur lequel il y a une lecture critique justement de la qualité des eaux et des données sur les eaux en France. Franchement, je vous engage à aller le voir, c'est assez exemplaire comme démontage critique des données sur l'eau en France aujourd'hui.

D'autres questions un peu plus rapides. Est-ce que l'on ne pourrait pas soumettre ce schéma directeur à un examen critique extérieur, et indépendant ? Très souvent, les liens qui existent à l'échelle locale entre les institutions font que finalement on n'insiste pas trop sur les contradictions du projet. Pourquoi ne fait-on pas travailler un bureau d'expertise indépendant, hongrois, hollandais, sur l'examen critique de ce projet. Afin que l'on examine aussi la rentabilité et la viabilité de ce projet, qui va reposer grandement sur l'impôt et les contributions.

Est-ce que l'on ne pourrait pas non plus réfléchir, pour maîtriser un peu les coûts, les avantages, les inconvénients de ce genre de projet, sur l'expérience de transferts d'eau de cette nature qui ont été faits dans les pays voisins ? Je pense entre autres à l'Italie et à l'Espagne. Est-ce qu'il n'y a pas des expériences que l'on pourrait valoriser à partir de ces pays-là pour que l'on soit informés des impasses ou des limites auxquelles on peut être confrontés ?

J'en ai terminé. J'avais d'autres questions sous la main, mais je les poserai par écrit.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Justement, j'allais vous le suggérer. Dans ce que vous avez dit, il y a des matières à contribution. Vous pouvez les déposer sur le site, c'est tout à fait intéressant.

### **Jean-Louis COUTURE**

Absolument. Tout à fait, il y en a plein d'autres.



**Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci. S'agissant des questions, j'en vois une sur un schéma directeur alternatif sur les économies d'eau. Cela concernerait plutôt les politiques, mais peut-être que Monsieur Belluau a une illustration à nous donner ?

**Eric BELLUAU**

C'est la question à laquelle je ne souhaitais pas répondre.

**Claude-Sylvain LOPEZ**

Monsieur Forest, peut-être ? Sans que vous ne soyez un politique, vous êtes un fonctionnaire.

**Sébastien FOREST**

Je peux apporter des éléments. Nous réalisons avec l'agence de l'eau auprès des collectivités locales compétentes en matière d'alimentation en eau potable, des schémas directeurs, où la composante économie de l'eau et gestion des pertes en eau est une partie importante et principale du travail. Pour définir des investissements à réaliser dans les années qui suivent, et prioriser ces investissements dans des logiques d'économie d'eau et de bonne gestion des ressources et du service public. Ce sont des schémas que l'on fait à l'échelle des collectivités locales compétentes en matière d'eau potable. Pas à une échelle du département ou d'une vaste région.

**Claude-Sylvain LOPEZ**

Nous vous écoutons sur les autres questions.

**Eric BELLUAU**

La publication des analyses, pourquoi pas ? C'est vrai que ce sont des données qui sont très complexes. Si vous êtes consommateur d'eau potabilisée à partir du Rhône, vous avez ces analyses en tant que consommateur d'eau potable. C'est quelque chose qui est déjà à votre disposition en tant que consommateur, par la publication des analyses.

Ce qui vous intéressait, ce sont les analyses d'eau brute, qui ne sont pas à votre disposition, puisqu'en fait ce sont les analyses d'eau potable dont vous pouvez disposer. Je dois vous dire que nous sommes en train d'élaborer une petite note. On comprend bien que ce problème de qualité d'eau est important et suscite beaucoup d'interrogations. Il est très technique et très complexe, et donc on réfléchit actuellement à une note de synthèse que nous allons mettre en ligne sur le site.

Déjà sur cette note, vous aurez des éléments chiffrés par rapport aux normes. En ce qui concerne la mise en ligne directe des analyses, on peut y réfléchir. C'est vrai que ce sont des données qui sont techniques et complexes, et on ne sait pas si cela intéresse le grand public. Nous sommes

transparentes à ce niveau-là, cela ne nous dérange pas de les mettre à disposition. Après, il faut voir dans quelle mesure. Le problème, c'est que l'on en fait une par mois sur des tas. Vous allez vous retrouver devant une masse de données énorme. Mais pourquoi pas ? Il y a 200 molécules suivies. Ces analyses sont faites par des laboratoires indépendants, et sous le contrôle de l'Etat.

En ce qui concerne l'expérience des pays voisins, pourquoi pas ? Nous avons encore plus près de chez nous, des expériences de régions voisines. Le Gard est irrigué à partir du Rhône depuis 50 ans. Vous avez le Canal de Provence qui a mis à peu près le même type d'équipement en place, là aussi depuis 50 ans. Nous ne sommes pas obligés d'aller chercher une expérience trop loin pour voir ce qui s'est passé. Je ne pense pas qu'aujourd'hui le PACA ou le département du Gard se plaignent de grosses catastrophes qui soient liées au transfert de l'eau du Rhône.

Vous avez quand même à côté de vous des zones de référence qui peuvent vous inspirer. Nous ne sommes pas en train d'inventer un modèle complètement innovant. C'est une extension du réseau hydraulique régional, qui a déjà fait ses preuves par ailleurs.

En ce qui concerne un schéma alternatif uniquement sur les économies d'eau : justement c'est comme cela que les études de faisabilité ont été conçues autour d'Aqua Domitia. C'est-à-dire : quels sont les besoins ? Quelles sont les marges de manœuvre ? En commençant par les économies, en suivant avec les ressources locales. Et qu'est-ce qui manque ?

Je vous ai montré rapidement les chiffres : les économies ont été chiffrées. Paradoxalement sur cette zone elles sont faibles, parce que les réseaux ont déjà un rendement relativement élevé. Je me tourne vers les gestionnaires, mais que ce soit Montpellier ou les autres réseaux, nous sommes sur des réseaux qui sont plutôt bons. Nous n'avons donc pas des marges de manœuvre énormes dans l'amélioration des rendements.

Ce qui veut dire que les économies sont plutôt à attendre dans les évolutions des comportements individuels, c'est une évolution tendancielle engagée, mais lente. Sur cette zone, nous avons évalué environ à 600 000 m<sup>3</sup> les économies potentielles, alors que l'accroissement en eau potable attendu est plutôt de l'ordre de 1 à 1,5 million.

Déjà, l'économie potentielle ne couvre pas l'accroissement du besoin en eau potable, et encore moins la demande agricole et la demande de substitution sur les milieux.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci. Je crois que vous serez d'accord avec moi pour dire que nous devons aux intervenants la courtoisie de les entendre, surtout s'il ne s'agit pas d'élus. Je vais donner la parole à Monsieur Ravaille, qui est agriculteur.

## **Intervention de Jean-Marc RAVAILLE**

### **Viticulteur à Saint-Mathieu-de-Trévières**

Merci de me donner la parole. Je suis Jean-Marc Ravaille, j'interviens au nom de la Chambre d'agriculture, et je suis viticulteur.

Je voudrais d'abord dire que l'irrigation, c'est une nécessité dans la zone méditerranéenne. Nous sommes sur une zone ici, où les agriculteurs sont déjà organisés soit avec des ASA, avec BRL. C'est quelque chose de très ancien.

Il faut quand même savoir que la région Languedoc-Roussillon, cela représente 96 000 hectares à irriguer. Depuis 1979, nous avons perdu 20 000 hectares. C'est un transfert qui est parti sur le péri urbain. Nous sommes dans une zone qui est très dynamique.

40 % des surfaces irriguées se situent en zone périurbaine. C'est important. Le projet Aqua Domitia va permettre, je pense, de faire un couplage sur deux zones agricoles plus importantes et de densifier un peu le réseau d'eau. Cela me paraît important au niveau départemental.

C'est important, d'autant plus qu'aujourd'hui la viticulture est l'activité agricole dominante dans la région. Il y a également de l'élevage, du maraîchage, des céréaliers, des cultures de semences, des cultures très spécialisées qui ont besoin d'eau.

L'eau représente aussi un aménagement du territoire, parce qu'il y a emploi sur les exploitations, et emploi à l'aval.

Je voudrais vous rassurer aussi : le travail des agriculteurs sur l'eau, c'est un travail d'économies. L'eau c'est cher, c'est un bien précieux, nous devons l'utiliser à bon escient. C'est toujours soumis soit à des formations pour l'irrigation, soit à du « goutte à goutte », etc. Nous avons des services qui travaillent là-dessus à la Chambre d'agriculture, pour nous permettre de faire des économies d'eau. Ce sont des voies qu'il faut continuer à suivre.

Les nouveaux besoins sont liés au changement climatique, à la diversité de notre territoire.

Ce qui est important aussi, ce sera le dimensionnement du réseau.

Un point important pour Aqua Domitia sera la mise en place du réseau secondaire sur la zone, c'est-à-dire un travail important entre les collectivités, les professionnels, et les utilisateurs. Les délais sont relativement longs.

Enfin un point important, c'est le prix de l'eau.

### **Claude ALLET**

Le prix de l'eau, bien sûr..... Nous le savons notamment pour l'agriculture sur le territoire régional, parce que les ouvrages de BRL c'est par un pompage, et on monte l'eau du Rhône successivement par des stations de pompage et de mise en pression.

Nous avons un prix de l'eau qui est plus cher que lorsque c'est uniquement des réservoirs gravitaires, des barrages, des retenues, et que l'eau descend toute seule.

Ce qui fait que l'on a un prix de l'eau agricole sur le territoire du Languedoc-Roussillon, qui est dans le quart le plus cher que l'on a en France. Souvent nos amis agriculteurs nous le rappellent, mais nous disons que nous ne pouvons pas le baisser, parce que nous sommes obligés d'entretenir ce patrimoine. Notre objectif est de garantir la continuité du service. Il n'y a jamais eu de coupure pendant les grandes périodes de sécheresse que l'on a connues depuis le début des années 2000. C'est un facteur de compétitivité pour tous ceux qui doivent investir.

Aujourd'hui ce prix de l'eau, notre objectif dans le cadre d'Aqua Domitia, c'est la politique que nous avons toujours discutée avec la région, c'est de garder un prix qui soit homogène. Le même sur l'ensemble du territoire régional. Avoir un prix péréqué, même si quelque part on sait que quand on le monte autour de Piémont, il est plus cher que si l'on est dans les zones plus proches.

C'est une politique d'aménagement du territoire. Beaucoup de gens se sont exprimés dans le débat, cela fait partie de l'arbitrage politique qu'il faudra faire avec le Conseil régional.

## **Echanges avec le public**

### **Annie CABURET, consommatrice**

Bonjour. Je parle en tant que consommatrice, bien qu'appartenant à des associations environnementales locales. A titre personnel, je partage l'inquiétude concernant la qualité des légumes par exemple, qui peuvent être arrosés avec de l'eau brute. Evidemment, avoir des analyses, cela peut être intéressant pour les agriculteurs, surtout s'ils font du bio.

Je ne vous fais pas un procès d'intention, mais il y a quand même un souci légitime des consommateurs. Il y a les aspects bactériologiques, par exemple. Je suis tombée sur un rapport d'une étudiante en santé publique, qui disait qu'il fallait respecter un délai entre le moment où on irrigue et le moment où on ramasse les légumes. Il y avait des inquiétudes, tout cela dans un rapport qui paraissait tout à fait sérieux. Respecter certaines pratiques au niveau de l'irrigation : localiser, ne pas asperger. Si on asperge avec des eaux qui ne sont pas très nettes, il peut y avoir des conséquences.

C'était pour dire que l'on est quand même un peu inquiets. Le fait d'avoir des analyses pourra peut-être conforter certains. Ce n'est pas de l'eau qui peut être utilisée pour abreuver les animaux, par exemple. Il y a aussi des limitations à cette utilisation, dont les gens n'ont pas forcément conscience.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci, Madame. C'est une inquiétude qui a déjà été exprimée tout à l'heure. Vous avez tenté de rassurer, mais pouvez-vous aller plus loin ?

**Eric BELLUAU**

C'est une eau brute, ce n'est pas une eau potable. Aujourd'hui, la réglementation impose que les animaux soient alimentés à l'eau potable. Il est évident que l'on ne peut pas utiliser l'eau du Rhône pour abreuver les animaux, c'est interdit. Après, techniquement, je ne vous dis pas le nombre de chevaux qui boivent de l'eau du Rhône sans mourir. Mais c'est aujourd'hui interdit d'abreuver le bétail avec de l'eau brute.

Il y a effectivement des bactéries. Le dépôt de bactéries sur une plante, la bactérie a une durée de vie limitée, il n'y a donc pas de délai à avoir entre la récolte et la cueillette. Cela me rappelle la conclusion du rapport plan Rhône sur les PCB justement. Ils démontraient qu'il n'y avait pas de transfert de PCB à la plante. La dernière phrase était : « Nous recommandons à la population de laver les légumes avant de les consommer ». Cela paraît élémentaire, mais si vous avez un légume qui a eu une eau brute qui s'est posée sur une salade et où il y a effectivement quelques bactéries qui traînent, lavez votre salade, cela vous prémunira déjà de ce genre de chose. Vous la lavez à l'eau potable, et cela évacuera le risque bactérien.

Après, il n'y a aucune incompatibilité entre le cahier des charges bio et l'utilisation de l'eau du Rhône, cela a été vérifié à la loupe, il n'y a aucun problème à ce niveau-là. Je pense que les seules analyses n'arriveront pas à vous rassurer, parce que des chiffres bruts nécessitent d'être analysés et expliqués, ce que nous allons essayer de faire dans la note que l'on va essayer de mettre en ligne.

C'est un sujet qui est très sensible, et on sent bien, réunion après réunion, que l'on a beaucoup de mal à vous rassurer, nous allons nous y efforcer.

**Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci. Autre question dans la salle ?

**Joël RAYMOND, élu de Montaud**

J'avais tout simplement une remarque à formuler, en ce qui concerne le développement de l'irrigation agricole, par rapport à ce futur projet BRL. Notamment par rapport à la fracture du territoire qui pourrait s'exercer entre les parcelles agricoles qui vont bénéficier de l'eau, et celles qui n'en bénéficieront pas.

Je m'explique : j'ai peur que les terres agricoles qui ne reçoivent pas l'eau deviennent des herbages, et qu'ensuite les terres qui reçoivent l'eau soient de plus en plus productives et ne correspondent pas au développement du territoire que l'on attend.

J'enfoncerai le clou en disant que comme le réseau et BRL et ce projet s'inscrivent dans un schéma de développement du territoire, il faudrait que cette question soit bien prise en amont, afin de bien développer de façon harmonieuse tout le territoire languedocien. Tant sur les représentativités des cultures en place sur ce territoire.

**Claude-Sylvain LOPEZ**

Merci. Nous avons évoqué tout à l'heure dans les enseignements du débat justement, l'idée d'établir des retenues collinaires. Cela va dans le sens de vos préoccupations, je crois.

Monsieur Belluau a peut-être un complément à apporter ?

**Eric BELLUAU**

Effectivement, le Rhône ne peut pas couvrir l'ensemble du Languedoc-Roussillon. Nous étions il y a deux jours à Perpignan, nous essayions d'expliquer à nos collègues catalans que le transfert de l'eau du Rhône jusque chez eux n'était certainement pas pertinent.

Effectivement, le fait de transférer une ressource trouve ses limites quand on s'éloigne de la ressource et que l'on gagne en altitude. Effectivement, le projet Aqua Domitia a une zone d'influence, qui ne pourra pas être étendue à l'infini.

Ceci dit, quand vous parlez de fracture : aujourd'hui nous avons des territoires irrigués et des territoires qui ne le sont pas. Étendre les superficies équipées, c'est déjà réduire cette fracture, ce n'est pas l'augmenter. Mais pour autant, c'est vrai qu'à côté de ce projet Aqua Domitia, d'autres ressources doivent être et seront mobilisées. C'est vrai qu'aujourd'hui il y a des programmes qui sont des programmes de collinaires par exemple, qui ne sont pas très adaptés pour la plaine, mais qui trouvent leur pertinence quand on est dans les coteaux. On va avoir des microprojets sur quelques producteurs.

Effectivement, d'autres ressources pour d'autres territoires, ce sont des choses qui ont été entendues, et pour lesquelles des réflexions sont en cours. Après, je voudrais aussi dire que quand un territoire s'équipe à l'irrigation, on peut très bien concevoir qu'une partie du territoire seulement le soit, et qu'aujourd'hui par exemple les viticulteurs n'ont pas forcément l'intention d'irriguer toutes leurs parcelles. Ils ont certains cépages plus particulièrement sensibles, certaines vignes. Un quart ou un tiers de la surface irriguée, et pas l'ensemble des superficies.

Après, il y a un problème de localisation de l'exploitation par rapport au territoire équipé, mais on pourrait imaginer aussi des actions frontalières, qui permettent aux exploitations d'avoir des parties dans les territoires équipés, et d'autres dans les territoires non équipés.

**André LEENHARDT, vigneron et Maire de Lauret**

Je comprends ce débat légitime autour de la qualité de l'eau, c'est normal que l'on se pose ce genre de question. Je ne voudrais pas que toutes ces réflexions éliminent le fond du problème. C'est-à-dire que nous, vignerons, agriculteurs de ce territoire, nous avons débattu. Je crois que c'est un besoin pour pérenniser notre activité. Il n'a jamais été question d'irriguer la vigne, tout ne sera pas forcément irrigué. C'est une irrigation de complément pour régulariser une qualité. Je crois qu'aujourd'hui le besoin en eau, l'agriculture dans sa majorité le souhaite.

Après, sur la condition d'élus, je vous rappellerais qu'en tant qu'élus de ce territoire, nous sommes de temps en temps confrontés, c'est louable et on le souhaite, à des gens qui veulent venir s'installer sur notre beau territoire, et on les accueille à bras ouverts.

Par contre, chaque fois que l'on est en train de délivrer une autorisation d'urbanisme, aujourd'hui le facteur limitant souvent, c'est la ressource en eau. En tant qu'élus, nous avons le devoir de réfléchir à la pérennité de cette ressource, qu'elle soit brute ou qu'elle soit potable.

### **Alain POULET, président de la Communauté de communes du Grand-Pic-Saint-Loup**

Je voudrais rebondir sur ce que disait André Leenhardt, pour dire qu'au niveau du Grand-Pic-Saint-Loup, qui a regroupé trois communautés, avec l'agriculture que l'on a et la qualité exemplaire de cette agriculture. Avec les paysages que l'on a, avec l'essor démographique, aucun élu ne se sent la vocation ni le courage de dire : je vais fermer la porte.

Pour fermer la porte, il faut de l'eau. C'est pour cela que toutes sensibilités confondues, elles sont diverses dans une communauté qui compte 33 communes, 45 000 habitants, 56 000 ha. Lorsque nous avons voté en octobre un projet de territoire, nous avons à l'unanimité inscrit dans ce projet de territoire Aqua Domitia. En souhaitant que la région, que BRL arrive le plus rapidement au bout de ce projet.

Pour nous c'est important de sécuriser une ressource. Nous ne sommes pas là pour voir les trois prochaines années, nous sommes là pour voir les vingt ou trente ans qui viennent. Je crois que c'est la vocation des élus de se dire ce qui va se passer, dire ce que l'on souhaite sur notre territoire. Nous avons été labellisés Pôle d'excellence rurale au niveau de la Communauté de communes du Grand-Pic-Saint-Loup en avril dernier. On souhaite continuer dans cette voie, mettre en œuvre les actions qui ont été prévues. Ces actions passent par une alimentation sécurisée en eau.

Bien sûr, tout n'est pas complètement idyllique, mais je crois que l'initiative d'Aqua Domitia est une très bonne initiative dans laquelle tous les élus du Grand-Pic-Saint-Loup se sont investis et ont dit oui à Aqua Domitia.

### **Christian BOUILLE**

Je voudrais remercier le dernier intervenant, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention. Dans la manière de diriger les débats, vous savez que vous vous êtes engagé à ce que chacun ait le même traitement. Ce n'est pas facile effectivement, quand on a la parole, on a du mal à lâcher. Ceci étant dit, j'ai remarqué qu'il y avait quand même beaucoup de collègues dans ce secteur, élus ou non élus, qui avaient quand même senti que c'était une opportunité intéressante.

Cette opportunité intéressante, elle est basée sur le fait que le prélèvement à l'étiage dans le Rhône, il est quasiment négligeable. Si ce n'était pas le cas, on ne pourrait pas disposer de cet outil.

En ce qui concerne l'alternance, faire des économies, faire ou ne pas faire Aqua Domitia : tout cela montre qu'il faut avoir dans sa mallette un répertoire d'outils qui permettent avec des économies

d'une part, avec Aqua Domitia d'autre part, avec des recherches de nouvelles ressources, de faire en sorte que le Languedoc Roussillon puisse se développer.

Je ne sais pas si Aqua Domitia se fera. Je n'en sais rien du tout, puisque l'objet du débat public, c'est de donner des indications qui permettront de trancher. Ce que je peux vous dire, c'est que si Aqua Domitia ne se fait pas, plus qu'une erreur, ce sera une faute. Nous aurons un territoire, le Languedoc-Roussillon, qui va devenir un peu comme le Larzac, parce que nous n'aurons pas apporté cette source de vie qui est l'eau.

Ce soir, je repars rasséréiné. Il n'y a pas eu d'opposants virulents. Il y a un souci de construction. Je remercie tous ceux qui se sont exprimés.

### **Guilhem VIAU, président du syndicat des vignerons du Pic-Saint-Loup**

Je lève la main depuis un petit moment, c'est vrai que beaucoup de monde veut la parole. Du coup, un certain nombre des interventions que je voulais faire ont déjà été dites ce soir. Je voudrais quand même insister un peu sur le besoin impératif pour les vignerons de notre appellation d'avoir l'eau.

Toute l'appellation du Pic-Saint-Loup n'est pas desservie aujourd'hui, parce que le réseau s'arrête sur Saint-Mathieu-de-Trévières. C'est vrai qu'il y a un historique plus fort, parce qu'il y a des ASA qui existent depuis longtemps. Mais toute la partie Nord de l'appellation n'est pas desservie, et a besoin de l'eau pour faire de la vigne de qualité, de la viticulture de qualité.

Le deuxième point que je voudrais aborder, qui est plus une réflexion que je vous propose, à la salle, ainsi qu'aux dirigeants de ces réunions. J'ai senti qu'il y avait une opposition naissante, voire déjà existante, entre d'une part la population et le milieu agricole. Je pense que c'est assez néfaste. Il faut que la population se rende bien compte que le milieu agricole vit de son terroir, vit de son territoire. Il a besoin d'eau. Pour lui c'est une ressource de luxe, comme le disait Jean-Marc tout à l'heure. Le vigneron, l'agriculteur, est en mesure de raisonner son utilisation d'eau sur son terrain. C'est important. Il faut arrêter de dire que les agriculteurs vont gaspiller l'eau, parce qu'en revanche, on peut regarder de l'autre côté, lorsqu'il y a des mesures de restriction d'eau. Il y a des économies à faire partout. Je pense que les agriculteurs sont assez raisonnables pour maîtriser leurs économies. Il y a aussi beaucoup d'économies à faire du côté de la population, mais tout cela n'empêche pas que l'on a besoin de ressources d'eau tellement importantes, que les économies ne suffiront pas. Je vous remercie.

### **Gilan CADIC, habitant de St Mathieu**

Bonsoir. Ce soir j'ai plusieurs casquettes. Je commence par l'habitant de Saint-Mathieu et raccordé au réseau BRL. Je me baigne sans aucun problème avec mes petits-enfants dans la piscine, sans aucune réserve vis-à-vis de la qualité de l'eau.

Sur le coût du projet, 140 millions d'euros, plus 140 millions d'euros pour les antennes secondaires, je trouve que c'est un tout petit projet au niveau de son coût et de sa répercussion. Parce que finalement, cela fera 300 ou 400 euros par habitant, à étaler sur dix ou quinze ans.



Si vous comparez au prix d'un abonnement à Canal +, c'est complètement ridicule. Disons que moi, je suis prêt à payer 30 à 40 euros de plus par an sans aucun problème pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable et eau brute.

Après, je change de casquette, je suis un professionnel du monde de l'eau, et je vais organiser avec mes étudiants début mars une semaine européenne sur la gestion de l'eau. Le débat public Aqua Domitia m'a donné une super idée : le thème de la semaine européenne de début mars sera : « Comment on fait un débat public sur des grandes ossatures hydrauliques en Espagne, en Italie, en Pologne, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre ». C'est un peu pour compléter la remarque de Monsieur Couture.

Une troisième casquette, celle d'électeur. Je suis très content que les élus s'approprient l'avenir et réfléchissent pour nous sur l'avenir, c'est très bien. Par contre, je suis encore doux rêveur, et je voudrais savoir s'il y a des recettes pour qu'un territoire se développe, sans augmentation de population effrénée. C'est-à-dire que l'on y vit mieux, avec des agriculteurs qui vivent bien de leur travail, avec des transports qui marchent bien, en consommant peu d'eau, en consommant peu d'énergie. C'est mon rêve.

Je regrette un peu que l'on accepte à chaque fois que la population va augmenter de 30 à 40 %, comme si on n'y pouvait rien. C'est mon seul regret pour ce soir.

## **Monique PETARD**

C'est vrai que le but est que tout le monde vive bien, et que les usages puissent coexister les uns à côté des autres. Nous menons une réflexion au Conseil général, sur les périmètres qui sont déjà en pénurie d'eau. Nous avons croisé la question de la taille des parcelles mises à l'urbanisation, et la consommation d'eau. Nous avons pu observer sur 77 communes et 36 000 parcelles étudiées que les parcelles au-dessus de 500 m<sup>2</sup> et plus, sont généralement des parcelles avec des pelouses arrosées, avec des piscines, avec une consommation sur les fleurs et les jardins qui est très importante. Sur ces communes, si les élus mettaient à l'urbanisation des parcelles jusqu'à 400 m<sup>2</sup> et pas plus, dans le centre Hérault, nous gagnerions sur les quatre mois de fragilité, 1 200 000 m<sup>3</sup> d'eau.

On sait bien que du 5 mai au 5 septembre, et cela depuis 2003, c'est le moment où la végétation a besoin d'eau pour se développer, et c'est le moment où l'on a le moins de ressources. Il y a une réflexion collective à mener, entre les élus et la demande sociale. Car la demande sociale dans notre département jusqu'à maintenant, elle est : ma villa et ma piscine, sur 1 000 m<sup>2</sup>. La crise fait que l'on est en train de descendre, c'est : ma villa et ma piscine, sur 300 m<sup>2</sup>.

Peut-être que notre intelligence collective, et notre intelligence collaborative, devraient nous permettre à l'avenir de penser : une piscine partageable, avec plusieurs villas ou avec plusieurs immeubles. Le débat est ouvert.

## **Intervention de Cathy VIGNON**

### **Association Paillade Mosson Coulée Verte**

Bonjour. C'est avec grand plaisir que je me retrouve ici à Saint-Mathieu-de-Trévières. Je me rappelle d'être venue il y a une quinzaine d'années, pour visiter une pinède, qui était irriguée avec les eaux usées de la commune. Je tenais à saluer ces projets, qui étaient très novateurs à l'époque.

Je représente une association d'environnement, et vous allez vous dire : elle va parler de qualité de l'eau, etc. Je vais essayer de présenter les choses un peu différemment.

La première présentation qui a été faite par la commission sur l'analyse de l'ensemble des débats a proposé deux logiques : les partisans et les opposants au tuyau. Ces opposants au tuyau seraient partisans de solutions alternatives. Je vois que pour le moment la réflexion a bien avancé, parce qu'au départ on envisageait le tuyau comme la solution. Maintenant, c'est une solution parmi une mallette d'outils. Si cela avait été envisagé comme « la » solution, cela posait quand même quelques soucis, notamment d'arbitrer des privilèges pour des parties de territoire ou des activités bien particulières.

On a évalué les besoins en eau. De gros travaux ont été effectués par les uns et par les autres, notamment par BRL, mais pas uniquement. Il me semble que ces besoins en eau ont été évalués en poursuivant la courbe actuelle des besoins. C'est-à-dire que l'on sait qu'aujourd'hui nous avons des besoins qui augmentent, et nous avons le sentiment que l'on a prolongé cette courbe.

Alors que des inflexions à cette courbe sont possibles, en fonction des choix politiques que l'on va opérer sur les territoires. Il semblerait préférable de poser la question de l'arbitrage du choix politique du développement régional, surtout en matière d'implantation des populations.

Quelles sont les économies que l'on va privilégier ? L'industrie, le tourisme, l'agriculture ? Pour chacune d'entre elles, quelle sera la nature de l'orientation ?

Là je présente un petit schéma. Si par exemple, on privilégiait le tourisme de masse, si on part par la droite, on voit qu'il va être essentiellement localisé sur le littoral qui va nécessiter d'importants apports d'eau. Cela justifie pleinement Aqua Domitia. Le problème, c'est que cela a un impact très fort sur les milieux, et sur la ressource et les zones agricoles, qui vont se réduire comme peau de chagrin.

On peut proposer une autre politique, qui serait un écotourisme, tourisme durable. Etant donné qu'il serait mieux réparti, il n'y aurait pas de nécessité d'apport supplémentaire en eau. Vous voyez que selon ce que l'on choisit, cela génère des besoins qui sont très différents.

Si on choisissait une agriculture à gros rendement, on maintiendrait le type de production agricole actuel, avec une nécessité d'apport en eau, et évidemment là aussi, Aqua Domitia se justifierait pleinement. Mais on n'aurait pas de prise en compte du réchauffement climatique.

Parce que l'adaptation au changement climatique, ce n'est pas d'arroser, c'est peut-être de changer de pratique ou de type d'agriculture. Pour information, l'université de Bourgogne a fait des études

prospectives sur l'évolution du degré d'alcool des raisins. Il apparaît qu'en Bourgogne, il est prévu pour 2099, une augmentation de 6° d'alcool dans le vin, c'est énorme.

L'INRA aussi a fait des études, avec une baisse de rendement pour la région Languedoc-Roussillon, du vin de l'ordre de 30 %. Ce ne sont pas des éléments que vous, viticulteurs, vous devez prendre à la légère. C'est vrai que cette solution de facilité d'arroser pour maintenir une activité, c'est certain que c'est plus facile. C'est certain que pour avoir une mutation par rapport à ce réchauffement climatique, il vous faut une aide forte et une réelle volonté politique.

L'agriculture de proximité a moins de besoins en eau, si on prend des cultures plus adaptées à la sécheresse.

Sans choix d'économiser, évaluer les besoins en eau, c'est quand même très difficile. Vous avez parlé de projection dans le futur, et j'étais très heureuse quand vous disiez que vous n'avez pas un mandat pour trois ans, mais que vous vous projetiez dans les trois prochaines décennies.

J'avais demandé lors d'une précédente réunion, qu'il y ait une évaluation ex ante du projet dans sa globalité, pour évaluer ses forces, ses faiblesses, ses impacts positifs et négatifs, les opportunités et les menaces telles que le réchauffement climatique et la crise financière.

Monsieur Allet, vous m'aviez répondu que ce serait fait, maillon par maillon, et pas maintenant. Pour moi, cela n'a pas de sens, parce que ce tuyau, l'objectif n'est pas de savoir combien de fois on va l'utiliser, où on va pouvoir l'utiliser ? Mais : à quoi va-t-il servir dans sa globalité ? Cette étude doit se faire sur l'ensemble du projet.

Beaucoup de personnes ont fait valoir les effets pervers d'une ressource facile : les disparités engendrées entre territoires et la multiplication des forages privés, au mépris de la préservation des nappes. Il est évident qu'il faut avoir une vision prospective, et évaluer préalablement l'ensemble des impacts d'un tel outil.

Les agriculteurs lors de la réunion sur l'agriculture ont été méfiants, et il me semble que c'est à juste titre.

Aqua Domitia, ce serait l'outil rêvé pour répondre à une politique à courte vue, qui maintiendrait le cap d'une économie centrée uniquement sur le tourisme de masse. Sans se soucier si elle réduit l'attractivité du territoire, et si elle conduit à implanter davantage de population en zone à risque.

Comme très souvent, nous avons oublié un aspect essentiel, c'est l'histoire. Nous sommes prêts à refaire encore les mêmes erreurs, sans tirer leçon des choix du passé. Monsieur Thierry Ruf avait parlé d'un tuyau transversal réalisé au Maroc. Cet exemple avait l'avantage d'être copie conforme de notre projet Aqua Domitia. C'est-à-dire que c'était un tuyau longitudinal parallèle à la mer, qui coupait tous les réseaux d'eau naturelle. Les objectifs étaient identiques, et le résultat au bout de trente ans, c'est une vraie catastrophe. Il y a eu une insécurisation des accès à l'eau, des inégalités formidables, un accaparement des ressources par certains, une exclusion sociale, un rabattement de nappes par la multiplication des forages, une urbanisation massive des zones agricoles. Tout ce dont nous ne voulons pas.

Il faut vraiment tenir compte de cette expérience dont on n'a pas reparlé dans la synthèse, et oublier un peu ce magnifique film à l'eau de rose que vous présentez à chaque fois.

J'ose espérer que les élus éclairés par ce débat se lanceront dans une politique responsable, en diversifiant l'économie régionale. Ce qui aura pour effet de mieux répartir les populations, et de réduire les pressions qu'elles exercent sur les milieux. Ainsi, les choix d'obérer fortement les finances publiques seront peut-être remis en question. Parce que si Monsieur est prêt à mettre 30 euros de plus, je rappelle qu'il y a une grande partie de la population de la région qui est en dessous du seuil de pauvreté, et qu'eux n'ont pas d'abonnement à Canal +. Par contre, payer de l'eau pour eux, c'est très cher.

Je vais conclure ici, merci.

## **Echanges avec le public**

### **David SAUTET, Habitant de Montferrier**

En écoutant la présentation qui vient d'avoir lieu, avec un risque que vous évoquez sur une disparition des terres agricoles sur le tourisme, je pense que cela doit être aussi faisable sur les zones périurbaines. L'agriculteur disait qu'il y avait 40 % de surfaces irriguées qui étaient en zone périurbaine, ce sont ces 40 % qui vont disparaître en premier, je pense.

Ensuite, en écoutant quelques remarques j'ai une inquiétude, parce que je pense qu'il y a un manque de transparence sur certaines demandes, notamment transmission des données sur les eaux brutes. Je ne pense pas que le grand public soit incapable d'analyser ce genre de données. Vous avez évoqué la publication de synthèses. Dans les synthèses on publie des moyennes, et c'est une information qui est déjà biaisée. Le public a sûrement envie d'avoir l'information brute.

Si dans votre robinet, vous avez 0 gramme de nitrate tous les jours, et qu'un jour vous avez 365 grammes de nitrate, vous serez peut-être malade. Avec une moyenne de 1 gramme par jour, finalement tout va bien.

J'ai eu cette impression de manque de transparence, et cela fait naître des inquiétudes.

### **Eric BELLUAU**

Je suis désolé que vous y voyiez un manque de transparence. On peut très bien publier les chiffres. Dans la synthèse que l'on fera, ce ne seront pas des moyennes, mais des fourchettes. Effectivement les moyennes, ce sont des choses qui peuvent masquer.

Derrière votre question, on sent toujours cette crainte : on nous cache des choses. Cela veut dire que l'on n'arrive toujours pas à convaincre. Si effectivement c'est la publication des 350 analyses d'eau brute réalisées par an par BRL qui peut y répondre, pourquoi pas. J'ai un peu peur que trop d'information tue l'information, mais ce n'est pas forcément absurde, que l'on publie l'ensemble des analyses.

Pour revenir à votre première remarque, c'est une question tout à fait pertinente : comment souhaite-t-on à la fois sauvegarder l'agriculture et accueillir plus de population qui risque de concurrencer les terres agricoles par du développement urbain ?

Cela, c'est une préoccupation importante. Il faut arriver à rendre compatibles la préservation agricole et le développement urbain. D'une part, tout le monde s'entend à dire que le développement urbain sera plus dense, donc moins consommateur d'espace. C'est une préoccupation de la région et de BRL, que de protéger non seulement les terres qui sont déjà équipées, mais les futurs équipements.

Dans le cadre du projet Aqua Domitia, nous avons une réflexion largement entamée sur le fait que les terres qui seront équipées à l'irrigation dans le cadre du projet Aqua Domitia, on demandera aux collectivités de leur assurer une protection et une pérennité dans la vocation agricole qui leur sera donnée.

### **Hubert BORG**

J'ai bien vu le souci global que les gens de cette salle et des autres expriment : il y a besoin de l'eau, même s'il y aura toujours des gens pour construire, et il y aura toujours des gens pour démolir, c'est clair et net dans n'importe quel projet. Là, nous sommes dans une situation d'urgence.

Il y a l'étude de faisabilité, il va y avoir un DUP, parce que je pense que ce projet va se faire, parce que c'est un bon projet, qui va répondre à une urgence. Dans le meilleur des cas, est-ce que l'on peut avoir une date approximative, un soupçon de faisabilité ?

### **Eric BELLUAU**

Si vous reprenez le calendrier que l'on vous a présenté tout à l'heure, on vous disait qu'il fallait au minimum trois ans pour conduire la succession de toute la partie étude préalable, instruction réglementaire. Pendant ce temps-là, toute la structuration de la maîtrise d'ouvrage, et vérifier les engagements des utilisateurs, tout cela contribuant au plan de financement. Globalement deux années préliminaires avant l'engagement des travaux. Une première année de travaux, qui conduira à une première mise en eau après ces trois ans, la quatrième année. Il y a à la fois des contraintes de réalisation, et aussi des contraintes de mobilisation des financements publics, ce qui va conduire aussi à des étalements.

Cela veut dire en gros que si la décision de poursuivre est prise début 2012, une première mise en eau pourrait être possible en 2015.

### **Louis POUGET, vice-président de l'agglomération de Montpellier, en charge de l'eau et de l'assainissement**

Je voudrais revenir sur trois points très rapidement. Le débit d'étiage du Lez est de 160 litres seconde. Hélas, il y a quand même pas mal de pompages qui se font avant que l'eau ne puisse avoir l'efficacité que l'on souhaite.

C'est d'ailleurs pour cela que nous avons fait venir l'eau du Bas-Rhône à La Valette, de manière à avoir des quantités suffisantes, non seulement pour produire de l'eau potable en période d'étiage, mais aussi en restituer au Lez.

Il faut quand même savoir que quand il y avait la station d'épuration, il y avait des rejets dans le Lez, qui étaient d'ailleurs des rejets en rouge sur toutes les cartes d'hygiène. Ce qu'il faut savoir, c'est que lorsque l'on a fait l'émissaire avec la station de MAERA, on a été tenu par la DUP de compenser les volumes avec de l'eau. C'est pour cela que nous avons fait trois points d'injonction d'eau du Bas-Rhône sur le Lez. Au lieu de rejeter de l'eau du Bas-Rhône dans la partie la plus basse, au contraire on l'a mis dans la partie la plus haute, pour que toute la rivière en profite. Voilà déjà un éclaircissement.

En ce qui concerne les analyses, je tiens quand même à rappeler à tout le monde que tout de même en matière d'eau, les analyses sont fournies à chaque Conseil municipal, au minimum une fois par an, avec le nombre d'analyses et la qualité de l'eau. En plus de cela, vous l'avez sur les factures. Nous avons aussi la DDASS qui vient faire les contrôles. Cela veut dire que la qualité de l'eau en France d'une manière générale, et en tant qu'administrateur de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, je peux vous dire que ce n'est pas nous qui avons les plus gros problèmes en matière de qualité d'eau. D'un autre côté, cela n'empêche pas les contrôles, et les contrôles sont exercés. Cela veut dire qu'aujourd'hui, quand nous recevons de l'eau brute pour la traiter, elle est analysée avant, et après. Toutes les analyses sont fournies avec la facture que vous recevez, avec les quantités, etc.

Le problème d'avoir un compteur d'eau brute : ce qui est plus grave pour moi aujourd'hui, c'est le fait que la loi fait que celui qui demande un compteur vert avec de l'eau potable, aujourd'hui parce qu'il n'y aura pas d'eau brute, nous sommes théoriquement tenus de le lui fournir. Alors que l'on fait tout pour essayer de faire des économies d'eau potable, des économies sur la ressource, etc., on se retrouve avec une législation qui nous met devant une obligation de fournir une eau traitée, filtrée, qui a un coût plus élevé, de le donner pour ne pas payer l'assainissement. Sachant qu'en plus de cela, on n'ira jamais contrôler chez un privé, y compris celui qui a de l'eau brute, qui va le mettre dans les toilettes, et qui ne va pas payer l'assainissement. Je pense que l'eau brute, il faut la voir d'une façon plus générale.

Notre objectif est d'assurer la sécurité d'alimentation en eau potable. C'est quelque chose d'essentiel. Les syndicats sont aussi concernés par le même problème, et nous travaillons ensemble dans un esprit mutualiste. Une fois que l'on assure la sécurité, après il y a l'eau et sa nature. Notre objectif est de privilégier l'eau de source pour la consommation humaine, en développant l'eau brute pour les autres usages, tout en économisant l'eau. Cela veut dire qu'à ce moment-là, il y a une étude à effectuer, de manière à ce que l'on mette une canalisation qui soit bien calibrée par rapport à un débit et une quantité d'eau qui va être consommée au bout. Autrement dit, c'est quelque chose qui ne s'improvise pas. Il faut faire les choses d'une manière pragmatique, et à ce moment-là nous aurons des résultats.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes engagés. C'est sûr que le problème posé à tous les syndicats aujourd'hui : avoir de l'eau traitée, et de la vendre uniquement au travers d'un compteur vert, on va détourner la loi, je vous le dis très simplement.

La solution que les syndicats vont adopter, ce sera de mettre une prime fixe tellement lourde, que cela ne vaudra pas le coup de demander un compteur vert.

**Jean-Pierre MARGUERIE, usager, utilisateur et client**

La question que je voulais poser, c'est un peu la suite de ce que vient de dire Monsieur qui vient de parler. Nous n'avons pas parlé d'argent pour l'utilisateur. Qu'en sera-t-il pour les particuliers ? Comment cela se traduira ? Sur combien de temps ? Par rapport à un prix que l'on paie aujourd'hui ?

**Claude ALLET**

Je ne peux pas vous donner une réponse en direct, comme cela. Nous vous avons dit que BRL avec la région, on va faire le réseau structuré. Nous allons apporter une deuxième ressource sur les territoires, à des gestionnaires d'eau agricole ou d'eau potable. Ce sont eux qui vont vendre cette eau à l'ensemble des usagers.

**Louis POUGET**

Le prix de l'eau distribuée en Languedoc, c'est 1,24 euro sur la facture des 120 m<sup>3</sup>, sans la TVA, et sans la taxe de l'agence de l'eau.

Nous avons fait une harmonisation du prix de l'eau en février 2011, sur la base de 1,22 euro sur Montpellier. Par rapport à l'investissement qu'ils ont fait sur Fabrègues, ils sont passés à 1,24 euro, et le Salaison est 4 centimes en dessous. Garrigue-Campagne est au même prix que l'agglomération.

**Frédérique CANCEL, service eau à la région Languedoc-Roussillon**

Bonsoir. Je voulais juste intervenir suite à l'intervention de Madame Vignon, pour rappeler quelques éléments qui ont été apportés lors des précédents débats publics, sur la politique régionale en matière de tourisme et en matière d'agriculture.

J'ai entendu dans son intervention le terme de « tourisme de masse », et en fait s'il est vrai que c'est une réalité sur la région, l'objectif de la politique régionale est bien de tirer vers le haut cette politique touristique, en essayant de développer une politique touristique un peu plus qualitative. Et de développer également la saison touristique, qu'elle soit un peu plus étalée dans le temps, qu'elle ne soit pas restreinte sur les deux ou trois mois qui coïncident avec les mois d'été. Et également de mieux la répartir sur le territoire régional, et de gagner vers les avant-pays, dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) qui est un document-cadre d'aménagement de la région.

J'ai également vu la notion d'agriculture de proximité qui ne consommait pas d'eau. C'est une agriculture que l'on soutient à travers des programmes, comme : manger local. Mais c'est une agriculture qui consomme de l'eau.

L'objectif d'Aqua Domitia, c'est bien de concilier un développement économique de la région avec la préservation des milieux naturels et non leur dégradation et l'implantation de populations dans les zones à risque.

Peut-être également un mot sur le projet du Maroc. Je ne l'ai pas bien en tête mais ce que cela m'évoque, c'est qu'en France nous avons quand même un système de gouvernance de l'eau qui fait ses preuves, et qui ne cesse d'être développé par différentes avancées réglementaires. Probablement que le système de gouvernance de l'eau en France est suffisamment exemplaire pour mériter que l'agence de l'eau aille développer des programmes de coopération avec le Maroc, pour pouvoir reporter ces modèles que l'on applique actuellement.

### **Claude-Sylvain LOPEZ**

Je voudrais, pour terminer, faire une petite mise au point. Peut-être que certains d'entre vous se sont étonnés tout à l'heure que j'élève la voix pour me mettre au diapason d'un intervenant. C'est qu'en vérité, il y a des choses que l'on n'a pas le droit de dire à propos de la CPDP. Je crois que cet intervenant mettait indirectement en cause notre indépendance et notre objectivité. Et cela, pardonnez-moi, mais nous estimons que ce n'est pas supportable.

Ceci étant, tout s'est bien passé et je vous remercie de la courtoisie avec laquelle vous êtes intervenus.

Je vous rappelle que ceux d'entre vous qui souhaitent faire une intervention en vidéo sont attendus à la sortie de cette salle et qu'ils seront les bienvenus.

Bonne soirée et bonne nuit

*La séance est levée à 21 heures 25.*



